

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2019

*
* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 4 février 2019 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Administration générale, Finances

- 1 - Tableau des effectifs - ajustement
- 2 - Régime indemnitaire des assistants socio-éducatifs et des éducateurs jeunes enfants
- 3 - Désignation d'un conseiller municipal afin de siéger au conseil de discipline de recours

Solidarité, Sécurité

- 4 - Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - Reconduction du dispositif en 2019 et approbation du règlement

Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse

- 5 - Vie scolaire - Périmètre scolaire
- 6 - Vie scolaire - rénovation des établissements - demande de financement
- 7 - Enfance - petite enfance - avenant au contrat enfance jeunesse signé avec la CAF
- 8 - Petite enfance - établissement d'accueil des jeunes enfants "A PETITS PAS" - Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement

- 9 - Approbation de la modification du plan local d'urbanisme
- 10 - Foncier - Lotissement de la longue Haye - Vente du lot 44
- 11 - Foncier - Echange - convention rétrocession VRD - Lotissement Rostand
- 12 - Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle BX 197
- 13 - Adhésion au réseau IDEAL Connaissances - Communautés Espaces Verts
- 14 - Convention de partenariat entre l'institut médico-éducatif (IME) Les Pastels et la Ville

15 - Convention de partenariat entre le SESSD-APF et la Ville de Beauvais

16 - Convention de partenariat entre l'IME LES PAPILLONS BLANCS et la Ville

Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie

17 - Cotisation statutaire à l'ADICO en vue de recourir au service de délégué à la protection des données externalisé

Sport

18 – Attribution d'une subvention sur projet à une association sportive

19 - Piscine Aldebert BELLIER - Lancement d'une consultation - Demande de subvention

Culture

20 - Culture - ASCA : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

21 - Culture - Diaphane : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

22 - Culture - Association la Batoude, centre d'arts du cirque et de la rue : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

23 - Culture - Ville d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France (Direction régionale des affaires culturelles)

Délégation donnée au Maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais le 29 janvier 2019

Le 04/02/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur MIRON, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Monsieur SAULNIER.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Madame Corinne CORILLION, Monsieur Mamadou LY à Madame Cécile PARAGE, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Franck PIA, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Nathalie BERTOIS à Monsieur Olivier TABOUREUX.*

Date d'affichage	11 février 2019
Date de la convocation	29 janvier 2019
Nombre de présents	37
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, avant de vous proposer d'approuver les procès-verbaux, je voudrais vous informer d'un courrier qui m'a été adressé le 31 décembre par le groupe Utile Pour Beauvais, nous annonçant que Madame Jacqueline FONTAINE était désignée, à partir du 1^{er} janvier dernier, présidente de ce groupe. Madame FONTAINE, je vous félicite et vous souhaite bonne chance dans l'exercice de votre responsabilité.

Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal du 23 novembre 2018, puis celui du 21 décembre. En ce qui concerne le 23 novembre, est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Celui du 21 décembre ? Même vote, adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous avez reçu sur votre tablette une délibération supplémentaire que je voudrais soumettre au Conseil Municipal, c'est la délibération numéro 24. Il s'agit de la délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'E.P.F.L.O. pour l'acquisition du bien 26 rue Carnot à Beauvais, c'est-à-dire l'ancien Mc Do. Est-ce que vous acceptez que nous puissions délibérer sur ce 24^{ème} point ? Pas d'avis contraires ? Je vous remercie.

Nous passons à l'ordre du jour, avec le premier point qui concerne les ajustements du tableau des effectifs.

Délibération n°2019-15

(rapport réf 2019-15)

tableau des effectifs - ajustement

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la Ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite ou en vue de favoriser l'évolution de carrières des agents ;

Il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) de 6 emplois tels que mentionnés au tableau ci-après.

Nature de la modification du tableau	Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer	Emploi / grade créé à temps complet*	Nombre
Création/suppression	Police municipale	Chef de service de police	Chef de service de police principal de 1 ^{re} classe	1
Création/suppression	Services à la population	Un agent de gestion administrative/ Adjoint administratif ppal de 1 ^{re} classe	Un agent de gestion administrative/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Création/suppression	Parcs et Jardins	Un responsable adjoint d'équipe/ Agent de maîtrise ppal	Un responsable adjoint d'équipe/ Agent de maîtrise	1
Création/suppression	Communication	Un webmaster/ Emploi contractuel de catégorie B sur le fondement de l'art. 3.3 1 ^o de la loi 84-53	Un responsable du pôle com numérique/ Emploi contractuel de catégorie B sur le fondement de l'art. 3.3 1 ^o de la Loi 84-53, assimilable à un technicien principal de 2 ^e classe	1
Création/suppression	Affaires culturelles	Un technicien des affaires culturelles/ Emploi contractuel de catégorie B sur le fondement de l'art. 3.3 1 ^o de la loi 84-53	Un technicien des affaires culturelles/ Emploi contractuel de catégorie B sur le fondement de l'art. 3.3 1 ^o de la Loi 84-53, assimilable à un technicien principal de 2 ^e classe	1
Création/suppression	U.P.C.	Un agent de distribution/ Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	Un agent de distribution/ Adjoint technique	1

*sauf indication contraire

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2019, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des 5 postes susvisés au 15 février 2019.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 21 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

régime indemnitaire des assistants socio-éducatifs et des éducateurs jeunes enfants

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Depuis le 1^{er} février 2019, en application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, les cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants relèvent désormais de la catégorie A.

Chacun de ces cadres d'emplois comprend les grades de :

- assistant socio-éducatif ; structuré en 2 classes (1^{re} classe et 2^e classe)
 - assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle.
- et
- éducateur de jeunes enfants ; structuré en deux classes (1^{re} classe et 2^e classe).
 - éducateur territorial de classe exceptionnelle.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les 2 classes du premier grade seront fusionnées pour parvenir à la structure de carrière définitive du cadre d'emplois en catégorie A.

Cette évolution s'accompagne dès le 1^{er} février 2019 d'une revalorisation indiciaire qui se poursuivra en 2021.

Le nouveau rattachement hiérarchique de ces cadres d'emplois nous conduit à envisager une mise à jour du régime indemnitaire, notamment pour le cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs, éligibles au RIFSEEP.

Il est également précisé que le cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs est restructuré au 1^{er} février 2019 avec la création d'un troisième grade de conseiller hors classe.

Ainsi en ce qui concerne les assistants sociaux éducatifs, les plafonds n'ont pas bougé et restent ceux fixés par l'arrêté du 3 juin 2015 (corps des assistants de service social des administrations de l'Etat)

Il est ainsi proposé de modifier la délibération du 24 septembre 2018 relative au régime indemnitaire comme suit :

Au lieu de

III.C.2.- Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vu les arrêtés du 3 juin 2015 et 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants territoriaux socio-éducatifs.

Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE (à répartir entre les deux parts)
B1	350 €	4 200 €	300 €	13 600 €
B2	320 €	3 840 €		12 000 €
B3	290 €	3 480 €		10 000 €

Il est proposé :

III.B.6.- Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Vu les arrêtés du 3 juin 2015 et 17 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants territoriaux socio-éducatifs.

Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est réparti en 5 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions	Montants mensuels IFSE base	Montants annuels IFSE base	Montants annuels maxi CIA	Dans la limite du plafond global annuel de la FPE (à répartir entre les deux parts)
A1	500 €	6000 €	400 €	13 600 €
A2	450 €	5400 €		12 800 €
A3	400 €	4800 €		12 000 €
A4	360 €	4320 €		11 000 €
A5	330 €	3960 €		10 000 €

Nb : étant ici précisé que dans l'attente de la structure définitive du cadre d'emplois en 2021 et pour le calcul des majorations liées au grade, l'assistant socio-éducatif de 2^e classe sera considéré comme le grade de base, l'assistant socio-éducatif de 1^{re} classe sera considéré comme le 1^{er} grade d'avancement et l'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle sera considéré comme le second grade d'avancement

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence pour tenir compte de ces nouvelles appellations.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le présent rapport.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 21 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-24

(rapport réf 2019-24)

Désignation d'un conseiller municipal afin de siéger au conseil de discipline de recours

Madame Caroline CAYEUX, Maire

En application des dispositions du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord assure le secrétariat et le fonctionnement du conseil de discipline de recours (C.D.R.), instance d'appel pour les agents contractuels territoriaux de la région Hauts-de-France faisant l'objet de sanctions disciplinaires.

Le C.D.R. comprend en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Chaque représentant dispose d'un suppléant.

Les représentants des collectivités territoriales de leurs établissements publics se répartissent comme suit :

- 1 conseiller régional
- 2 conseillers départementaux
- des membres des conseils municipaux des communes de plus de 20.000 habitants
- des maires des communes de moins de 20.000 habitants.

C'est dans ce cadre que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord a demandé la désignation par le conseil municipal d'un conseiller municipal qui sera amené à siéger au sein du C.D.R.

Dès réception des désignations de l'ensemble des collectivités de plus de 20.000 habitants de la région Hauts-de-France, le président du conseil de discipline de recours procédera à un tirage au sort afin de déterminer quels seront les membres titulaires et suppléants.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal afin de siéger au conseil de discipline de recours.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 21 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Corinne Corillon a été désignée, à l'unanimité, afin de siéger au conseil de discipline de recours.

Délibération n°2019-1

(rapport réf 2019-1)

Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - Reconduction du dispositif en 2019 et approbation du règlement

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la Ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création d'une bourse aux initiatives citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La BBIC s'adressait depuis sa création en 2015, à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour l'année 2019, compte tenu de la mise en place en 2018 du dispositif régional « Projet d'initiatives citoyennes - PIC », la ville de Beauvais souhaite de nouveau orienter la BBIC vers un financement d'initiatives portées uniquement par des associations. Le financement de groupes d'habitants sera pris en charge par le dispositif PIC avec un portage associatif et non plus municipal (règlement PIC).

Les objectifs de la BBIC sont inchangés et il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 20 000 euros, inscrite au budget primitif 2019 ;
- d'approuver le règlement de la bourse ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 10 000 euros auprès de l'État, et éventuellement de tout autre partenaire, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 21 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Vie scolaire - Périmètre scolaire

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

La révision de la carte scolaire proposée répond à la volonté d'équilibrer la répartition des effectifs dans les établissements scolaires du 1^{er} degré de la ville. Elle permet de tenir compte des effets sociologiques, vieillissement ou rajeunissement des habitants des quartiers, arrivées de familles extérieures à la ville, mais aussi des effets de la rénovation urbaine ou des constructions de logements et d'assurer autant que possible une certaine mixité sociale.

La révision touche plusieurs quartiers et sera applicable au 1^{er} mars 2019 pour les nouvelles inscriptions, ceci afin de rassurer les familles qui n'auront pas de ce fait l'obligation d'engager une procédure de dérogation en cas de poursuite de scolarité ou de rapprochement de fratrie.

Alors que certains périmètres sont déjà "communs" à deux groupes scolaires, il est notamment proposé de poursuivre la création de nouveaux périmètres "partagés" afférents aux zones limitrophes de certains périmètres afin de garder la latitude et la garantie d'une meilleure répartition des effectifs selon les besoins sans devoir nécessairement réviser les affectations chaque année.

Une concertation avec les deux inspecteurs de l'Éducation Nationale a permis de rééquilibrer ainsi les effectifs dans les écoles des quartiers Centre-Ville, Saint-Jean, Voisinlieu et Saint Lucien.

Il est donc proposé de réajuster les périmètres scolaires selon le tableau ci-annexé :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider ce nouveau périmètre scolaire à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 17 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Vie scolaire - rénovation des établissements - demande de financement

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a engagé dès 2001 un plan de rénovation des écoles afin de garantir des conditions d'accueil optimales aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

L'école maternelle Pauline Kergomard, implantée dans le quartier de Saint-Just-des-Marais, accueille 4 classes, et bénéficie de travaux importants pour lesquels le Conseil Départemental de l'Oise (CD60) a été sollicité en 2018.

La Ville a bénéficié d'un accompagnement financier du CD60 pour les travaux de rénovation au titre de l'aménagement des équipements scolaires et annexes pédagogiques de locaux scolaires maternels et du premier degré.

Le ravalement de façade et la réfection de la salle de motricité qui a servi de zone de transit durant les travaux, sont des interventions complémentaires programmées à hauteur de 54 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué, à solliciter une subvention auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

-

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 17 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Enfance - petite enfance - avenant au contrat enfance jeunesse signé avec la CAF

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales a pour vocation de développer sur notre territoire, une offre de services adaptés aux besoins des familles, des enfants et des jeunes.

Ce contrat d'objectifs et de financement détaille les actions cofinancées pour l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans au sein des établissements municipaux et associatifs (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, accueils de loisirs sans hébergement).

Ce contrat couvrant la période 2015-2018, offre la possibilité, chaque année, d'inscrire par voie d'avenants de nouvelles actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire, et convient que le financement des actions nouvelles d'une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, est pris en compte à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il convient donc d'intégrer au CEJ, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- la création de 10 places supplémentaires de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « A Petits Pas »,
- l'extension du Relais Assistantes Maternelles à 4,5 équivalent temps plein (ETP) (au lieu de 3 ETP) liée à la fusion des territoires de Bresles et de Crèvecœur-le-Grand.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de cet avenant ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 17 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Petite enfance - établissement d'accueil des jeunes enfants "A PETITS PAS" -
Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance - convention
d'objectifs et de financement avec la CAF**

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Dans le cadre de la convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, cette dernière s'est engagée à réduire les inégalités territoriales en favorisant le développement d'une offre d'accueil sur des territoires présentant un déficit de places d'accueil du jeune enfant.

A ce titre, elle a mis en place un fonds de rééquilibrage territorial qui s'inscrit en complémentarité de la prestation de service unique (PSU).

Pour y prétendre, des conditions sont à respecter :

- Implantation de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) dans une zone prioritaire (ZP 1 à 3),
- Contribution au développement d'une nouvelle offre sur le territoire,
- Délivrance d'une autorisation ou d'un avis d'ouverture délivrée par l'autorité compétente.

L'ouverture du nouvel EAJE « A Petits Pas » en 2018, situé 2 rue Louis Roger, peut prétendre à cette nouvelle aide grâce à la création de 10 places nouvelles.

Au regard de son implantation, l'EAJE est sur un territoire défini en Zone Prioritaire 2 dont l'aide est d'un montant forfaitaire de 700 € par place nouvelle.

Le montant de la recette au titre du fonds de rééquilibrage territorial s'élève à 7 000 €.

Pour permettre à la Ville de Beauvais de bénéficier de ce fonds, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de financement – Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance ci-jointe ;
- d'imputer ces recettes aux budgets correspondants.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 17 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 04/02/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur MIRON, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame PRIOU, Monsieur SAULNIER.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS.*

Date d'affichage	11 février 2019
Date de la convocation	29 janvier 2019
Nombre de présents	40
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

Délibération n°2019-14

(rapport réf 2019-14)

Approbation de la modification du plan local d'urbanisme

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Conformément à la délibération en date du 23 novembre 2017 engageant la procédure de modification du PLU afin :

- de mettre en cohérence le PLU avec les évolutions du dossier de réalisation de la ZAC Novaparc
- de procéder à quelques ajustements réglementaires (portant notamment sur la réglementation de l'activité commerciale)
- et d'effectuer certaines mises à jour,

Vu la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 04 septembre 2018 précisant que ladite procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale stratégique,

Vu la consultation des personnes publiques associées et les avis de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise et de la direction des territoires de l'Oise (reçu, pour ce dernier, lors de l'enquête publique),

Vu l'arrêté du maire en date du 28 septembre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification, enquête qui s'est déroulée du mardi 06 novembre au jeudi 06 décembre 2018 inclus et au cours de laquelle ont été inscrits au registre d'enquête :

- un courrier de requêtes de la ville pour améliorer le dossier
- une observation d'un particulier
- une copie du courrier de la direction départementale des territoires à l'attention du commissaire enquêteur,

Considérant la réponse de la Ville au procès-verbal adressé par le commissaire enquêteur,

Considérant le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de cette modification du PLU telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, outre la présente délibération (complétée d'une note de synthèse comprenant notamment copie des avis reçus, du registre d'enquête et du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur), le dossier comprend un rapport de présentation et les éléments suivants, modifiés pour partie :

- plans de zonage,
- règlement,
- orientations d'aménagement,
- annexe 7 relative aux obligations et informations diverses.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la préfecture.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

9 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. BOURGEOIS : Mes chers collègues, on va vous soumettre ce soir l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Il faut présenter ça dans son contexte et rappeler les différents points sur lesquels elle portait. La prescription par notre Assemblée de cette procédure de modification a eu lieu le 23 novembre 2017. La Mission Régionale de l'Autorité environnementale a décidé le 4 septembre 2018 que la procédure n'avait pas à être soumise à une évaluation environnementale stratégique, ce que l'on craignait et ce qui aurait retardé évidemment la durée d'instruction et causé des frais supplémentaires importants. Les avis des personnes publiques associées, comme la C.C.I.O. et la Direction Départementale du Territoire, ont bien été recueillis, vous les avez dans vos documents annexés. L'enquête publique s'est déroulée entre le 28 septembre 2018 et le 6 décembre 2018 et la Ville a répondu à toutes les requêtes du commissaire-enquêteur ; celui-ci a rendu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique.

Rappelons que cette modification a eu les motifs suivants : premièrement une réactualisation de la zone d'activité concertée de Beauvais-Tillé, créée en 2010 et approuvée en 2013, des modifications étaient nécessaires. Le Conseil Communautaire a validé un nouveau dossier de réalisation le 29 septembre 2018. Ces modifications portent essentiellement sur les points suivants : l'adaptation du tracé des voiries qui a légèrement évolué ; le zonage, les 3 sous-secteurs précédents sont remplacés par un secteur unique 1AU Novaparc, puisque le nom de la zone avait changé dans l'intervalle, avec des zones logistiques et industries, bureaux, activités artisanales et commerces de gros ; troisième point, la distinction entre commerces de gros et de détail a été faite pour ne pas dénaturer à terme la zone, c'est-à-dire les points où pourrait avoir lieu le commerce de détail sont notés sur les plans de masse de la zone, sont à certaines extrémités et peu nombreux. Et enfin, on a autorisé l'implantation d'hébergements hôteliers dans cette zone.

La deuxième modification a porté sur la réduction de l'orientation d'aménagement rue du Pont Laverdure, et ça touchait le site Decamp Dubos qui est sorti de l'orientation d'aménagement qui avait été programmée pour que la société H.L.M. du Beauvaisis puisse lancer un concours d'architectes suffisamment ouvert.

Troisième point, la réglementation de l'activité commerciale, en premier lieu autour de la place Jeanne Hachette, les changements de destination en rez-de-chaussée ne pourront se faire que commerce vers un autre commerce et la nouvelle destination ne pourra pas être une activité de services, c'est-à-dire ce qui est interdit désormais c'est commerce vers du bureau ou une banque ou quelque chose comme ça. En second lieu, en zone U.D., c'est-à-dire en zone plutôt de faubourg, et zones de faubourg récentes qui sont des zones homogènes et pavillonnaires, par des constructions récentes, l'implantation de nouveaux commerces est interdite mais bien sûr les anciens sont maintenus.

Quatrième point, il concerne le réajustement de l'emprise de certains emplacements réservés. Il y a l'impasse Sainte-Reine où un emplacement réservé pour aire de retournement a été acquis, donc cet emplacement réservé tombe puisque la parcelle est possession de la Ville. Et il y avait une autre parcelle comme ça au niveau du Plan d'Eau du Canada, pour accroître nos réserves foncières. Là encore, la parcelle a été acquise et elle est située en aval du Plan d'Eau.

Enfin, en conclusion, précisons que les points abordés dans la présente modification ne remettent en aucun cas l'économie générale du P.L.U. ; ne prévoient pas de nouvelles ouvertures à l'urbanisation ; et concernent des secteurs qui ne sont pas localisés dans le périmètre de la zone Natura 2000, ni dans les autres espaces naturels sensibles du périmètre communal.

M. VIGUIER : Je vous remercie Madame le Maire. Je voudrais, au nom de mes collègues, vous faire part de deux types de remarques. D'abord sur ce qui touche à vos projets sur la rue du Pont Laverdure, on avait déjà eu l'occasion, je crois par la voix d'Anne GEFFROY, de s'exprimer à ce sujet il y a bien 2 ans déjà, ça devait être au Conseil d'Agglo, nous restons quand même assez dubitatifs sur l'opportunité de construire du logement dans ce secteur, avec toutes les contraintes qui sont liées aux activités passées de ce secteur, et pas uniquement d'ailleurs l'entreprise Decamp Dubos, qui en est partie depuis quelques temps, mais plus largement sur les premières réalisations qui ont pu être faites sur ce secteur, il y a énormément de contraintes tout à fait légitimes et prudentielles liées à la pollution importante des sols, consécutive à des dizaines d'années d'exploitation industrielle parfois lourdes dans ce secteur. Objectivement, on ne doute pas un instant que toutes les précautions seront prises mais est-ce que prendre toutes les précautions en la matière c'est suffisamment précautionneux pour se garantir à l'avenir d'avoir évité tout scandale sanitaire dans ce domaine. C'est-à-dire est-ce qu'on ne court pas le risque d'installer des familles, d'installer des personnes en nombre sur des terrains dont la pollution ne nous garantit pas la préservation absolue de leur santé dans ce périmètre. Je tiens à rappeler, puisque nous l'avions fait remarquer il y a deux ans lors d'une précédente délibération, que les contraintes liées à la pollution des sols sont telles qu'on ne peut y faire autour de ces logements des espaces verts, des jardins, c'est-à-dire qu'on ne peut pas y faire pousser des choses à même le sol, mais vous vous apprêtez donc par cette délibération à peut-être envisager d'y faire pousser des enfants. Et ça nous paraît assez préoccupant que la pollution des sols génère beaucoup beaucoup de contraintes en termes de construction, et ça c'est bien naturel pour éviter justement un certain nombre de désagréments, mais qu'on prenne finalement quelque part le risque et qu'on manque probablement de précautions en y construisant des logements sur des terrains qui ne sont sans doute pas adaptés à ce type de dévolution. Autant on pourrait probablement imaginer d'y faire de nouvelles activités à caractère économique, artisanales ou autres, autant ça nous paraît quand même extrêmement peu précautionneux que d'envisager d'y faire des logements et d'y faire vivre durablement des personnes et des familles à cet endroit-là. C'était notre première remarque, elle est dans la droite ligne de ce que nous avons dit dans un rapport précédent, je crois il y a 18 mois ou 2 ans.

La deuxième remarque a trait à la partie de ce rapport relative au centre-ville, et au périmètre de la place Jeanne hachette. Je dirais que, en quelque sorte, cette délibération que nous voterons, c'est une goutte d'eau dans la mer, ou c'est en quelque sorte une goutte d'eau dans l'océan qui est celui de vos erreurs depuis 18 ans, Madame le Maire. C'est évidemment un cautère sur une jambe de bois, c'est une micro solution pour essayer de réparer une multitude de fautes qui ont été effectuées par vos municipalités, par vos équipes depuis 2001, c'est-à-dire depuis 18 ans le mois prochain. Qui plus est on n'est pas sûrs que cette solution soit si efficace que ça parce que, on entend bien le fait que vous pointiez du doigt la multiplication potentielle de l'activité tertiaire, en gros l'activité de bureaux en rez-de-chaussée des bâtiments par exemple de la place Jeanne Hachette et vous pointez toujours dans vos communications les banques, notamment. Outre le fait que je ne suis pas certain qu'on voit les surfaces bancaires se multiplier dans notre ville dans les prochains mois et dans les prochaines années, à mon avis elles sont déjà fort nombreuses, lorsque vous fréquentez des banques dans notre ville vous vous rendez compte qu'elles ont plutôt tendance à réduire la voilure parce qu'aujourd'hui beaucoup de gens font leurs opérations bancaires à distance. C'est mon cas pour la plupart d'entre elles et je crois que c'est le cas de tous ceux qui sont autour de cette table. Et on voit bien qu'aujourd'hui la partie guichet des banques elle se réduit considérablement, pour être remplacée par quelques bureaux qui reçoivent ponctuellement des clients ou ce qu'on appelle des gros comptes.

M. VIGUIER (SUITE) : Je crois qu'aujourd'hui, brandir la menace que ferait courir une multitude et un développement des agences bancaires dans notre ville est à mon avis un combat un peu d'arrière-garde. Et je crois que ça on vous l'a déjà dit aussi lors d'un conseil municipal précédent, peut-être on pourrait être un peu provocateurs en disant « heureusement qu'il reste encore des agences bancaires dans le centre-ville de Beauvais pour y faire venir les gens », parce que je crois qu'aujourd'hui il y a beaucoup de gens qui viennent des quartiers, qui viennent des communes périphériques, qui viennent des fois de 10-20 km autour de Beauvais et qui viennent en centre-ville, qui viennent encore en centre-ville parce qu'ils ont une démarche bancaire à accomplir. Donc je ne suis pas sûr que les banques soient un tel handicap, au contraire, dans l'état général qui est celui de notre centre-ville aujourd'hui.

Sur la remise en perspective de votre projet de délibération que vous vendez, vous survenez depuis déjà quelques mois, on va mettre un terme au développement des surfaces de bureaux en pieds d'immeubles autour de la place Jeanne Hachette, je le dis c'est vraiment une goutte d'eau dans la mer. C'est une goutte d'eau dans la mer parce qu'il faut quand même se rappeler de ce qu'est votre triste bilan, Madame le Maire, depuis 18 ans, en ce qui concerne le centre-ville de Beauvais. Je le fais dans l'ordre, dans le désordre, de toute façon c'est devenu un grand désordre le centre-ville. Donc je ne vais pas forcément être dans le respect chronologique de ce que vous avez pu faire depuis 18 ans, mais je vais reprendre quelques faits parce qu'il faut bien le rappeler. On a l'impression que vous ne partez de rien et que vous allez tout d'un coup sauver le centre-ville qui va mal comme tous les centres-villes de France, alors qu'il faut bien rappeler aussi toutes les erreurs que vous avez faites depuis 18 ans avec vos équipes municipales. Je sais que ça vous désole Monsieur BOURGEOIS et que vous êtes, vous aussi, comptable de ces boulettes mais vraiment vous savez à quel point je vous estime et je ne le fais pas pour vous être désagréable et pour ternir votre fin de mandat, vraiment pas. Je le fais parce que c'est purement et simplement la réalité. Rappelons ainsi du sais-je vous faire un peu souffrir, votre décision de rendre l'intégralité du stationnement du centre-ville payant ! Payant là où il n'était que partiellement payant il y a encore 2 ou 3 ans. Alors vous allez nous rétorquer aujourd'hui que vous avez compris finalement ce que vous disait l'opposition municipale, les mises en garde de l'opposition municipale, que vous avez compris ce que vous expliquaient les commerçants, ce que vous expliquaient les beauvaisiens à ce sujet et que vous êtes revenus en arrière en redonnant un caractère gratuit à des places de stationnement. Alors c'est vrai, c'était votre grande annonce des vœux 2018, et vous avez rendu à la gratuité temporaire 130 places de stationnement sur en gros 2 500 places de stationnement en surface que compte le centre-ville, l'hyper centre-ville de Beauvais. Donc en effet, après avoir intégralement rendu payant le stationnement du centre-ville, vous avez décidé, parce que votre erreur était manifeste et très coûteuse pour les deniers de la Ville, que vous alliez rendre à la gratuité 130 places sur 2 500 c'est-à-dire 5 % du total. Qui, Madame le Maire, d'autre que vous et vos équipes ont décidé de désorganiser profondément le réseau de bus et de transports collectifs de notre ville en empêchant beaucoup d'habitants des quartiers en périphérie de Beauvais de se rendre facilement en centre-ville et quelque part en les dissuadant de venir y accomplir un certain nombre de formalités et d'accéder à un certain nombre de services et de venir y accomplir un certain nombre d'emplois ? C'est vous qui avez fait ce choix de faire des économies sur le dos des transports collectifs et sur le dos des usagers actuels ou potentiels des transports collectifs de Beauvais. Qui a fait le choix de créer une zone franche urbaine à Beauvais et d'en ficeler tellement mal le règlement intérieur, que vous avez incité les professions libérales de santé, comme les professions libérales de justice à quitter massivement le centre-ville pour se rendre en zone franche urbaine et assurément en périphérie du centre-ville ;

M. VIGUIER (SUITE) : là où encore ces métiers, ces professions médicales, ces professions paramédicales, ces professions juridiques étaient un vrai pôle d'attractivité pour notre cœur de ville tant qu'elles étaient là et qu'elles incitaient beaucoup des habitants de nos quartiers et beaucoup des habitants des communes périphériques à venir en ville rencontrer un médecin, rencontrer un professionnel du droit, et ensuite, parce qu'ils étaient en centre-ville, pouvoir y faire des emplettes, y consommer, y prendre un café et faire tourner les magasins et les échoppes qui sont celles de notre centre-ville ? Qui a fait le choix de cette zone franche urbaine mal canalisée, mal ficelée qui a été vraiment synonyme du saignement des professions libérales qui ont largement migré sur la périphérie et notamment dans cette zone franche urbaine ? C'est vous Madame le Maire. Bien sûr qui a déséquilibré profondément l'offre commerciale de notre centre-ville en décidant de bétonner la place du Jeu de Paume et d'y construire un immense centre commercial dont on voit bien aujourd'hui qu'il peine à trouver sa vitesse de croisière, 3 ans et demi après son ouverture, c'est peu de le dire, et qui a profondément contribué à affaiblir et à déséquilibrer la structure commerciale de notre centre-ville, avec des conséquences qui sont encore à venir, vous le savez bien. Puisque dans quelques mois, si j'en crois la presse, nous allons perdre en centre-ville les Galeries Lafayette qui vont être rapatriées par leur propriétaire, qui est aussi le nouveau propriétaire du Jeu de Paume, dans ses murs. Il va essayer de remplir ses murs au Jeu de Paume avec les Galeries Lafayette, affaiblissant du même coup l'hyper centre historique de notre ville. On connaît déjà les conséquences qui sont celles aujourd'hui très tangibles de cette implantation extrêmement malvenue d'un centre commercial place du Jeu de Paume, là où nous avons fait d'autres propositions d'autres natures pendant les débats qui ont précédé cette funeste réalisation. Aujourd'hui on sait que les conséquences sont fâcheuses et on sait qu'elles le seront plus encore dans les prochains mois avec notamment le départ des Galeries Lafayette du centre-ville. Qui encore a loupé, on peut le dire, à deux reprises, la réhabilitation et la rénovation de la place des Halles dont on voit bien aujourd'hui qu'elle est esthétiquement contestable ? Je suis désolé, Madame CORILLION, de rappeler les faits mais je ne les lis pas ces faits dans le rapport que vous nous avez produit. Donc je pense qu'à partir du moment où vous n'écrivez pas que pour réparer un contexte probablement commercial difficile mais aussi la somme de vos erreurs, vous envisagez d'empêcher les bureaux de s'installer en rez-de-chaussée de la place Jeanne Hachette. Comme vous ne l'écrivez pas dans votre rapport, permettez aux élus de l'opposition de compléter vos écrits. Ça nous est encore autorisé Madame CORILLION ? Alors je vais continuer à le faire ! Rénovation doublement ratée de la place des Halles, inesthétique, peu fonctionnelle et surtout plongée dans l'obscurité à la nuit tombante, c'est quand même formidable d'avoir réussi à rénover une place qui aujourd'hui est dans la pénombre dès qu'il fait nuit. Et il arrive notamment en cette saison qu'il fasse nuit autour de 17h30 et que la place des Halles, sur laquelle pourtant beaucoup de gens se stationnent, pour essayer de venir en ville, dans le noir et doivent traverser cette place dans le noir. C'est encore à mettre à votre débit Madame le Maire. C'est pénible, non ? Qui a décidé de supprimer le marché de plein air le samedi après-midi et le mercredi après-midi ? A chaque fois que vous interrogez les beauvaisiens sur « qu'est-ce qu'il vous manque en centre-ville ? », systématiquement la question de la suppression du marché de plein air revient mais massivement ! Massivement ! Parce qu'on sait bien que notamment nos concitoyens qui sont sans beaucoup de ressources venaient le samedi après-midi, venaient le mercredi après-midi en centre-ville, sur le marché pour y faire acquisition de produits bon marché mais que se faisant, une fois qu'ils étaient en centre-ville, ils pouvaient accéder à des boutiques sédentaires, à des commerces sédentaires et pouvaient potentiellement aussi faire faire des affaires aux commerçants du centre-ville.

M. VIGUIER (SUITE) : Aujourd'hui où les marchés sont contingentés à la stricte matinée, on sait bien que beaucoup d'habitants, notamment de nos quartiers populaires, ne viennent plus au marché du centre-ville des mercredis et du samedi et de fait ne viennent plus en centre-ville du tout et préfèrent aller sur les zones commerciales périphériques. Ça c'est encore à mettre à votre débit, Madame le Maire. Et cette somme d'erreurs nous fait dire véritablement aujourd'hui que votre délibération d'aujourd'hui est plus un effet d'annonce, un affichage, un sparadrap pour tenter de faire un voile et un brouillard artificiel sur la somme des erreurs qui furent les vôtres depuis 2001 malheureusement et qui se sont pour beaucoup concentrées sur notre pauvre centre-ville.

MME LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, est-ce que vous avez eu l'idée de vous interroger sur l'arrivée massive de nouveaux habitants qui doivent trouver cette ville sinistre. Depuis 1975, il n'y avait jamais eu d'arrivée de 1 900 habitants nouveaux. Eh oui ! Je suis désolée de le préciser parce que ça pour le coup c'est quand même une belle réussite. Ou alors ils sont totalement masochistes pour venir s'installer dans une ville sans commerce, sans vie, sans lumière. Réfléchissez un petit peu avant de nous faire ce panel catastrophique.

M. LOCQUET : Je vous attendais bien là Monsieur VIGUIER comme d'habitude, rabâchage, haine, oui vous savez tout ce truc qui fait qu'à un moment on se dit « mais m.... p.... je vis dans la même ville que vous ! ». Mais ce n'est pas possible Monsieur VIGUIER ! Est-ce qu'en rien nous n'avons avancé sur des choses ? Ah « sur le centre-ville en rien ». Et pourtant on voit des gens heureux, on voit des gens qui consomment. On a eu des soldes, n'en déplaise, qui ont fonctionné. On a des dimanches où lorsque c'est ouvert ça fonctionne ; on a des jours où en ville on voit des gens avec le sourire, et heureux. On a un Noël qui finalement ne s'est pas si mal passé, même derrière des gilets jaunes et des moments très compliqués pour accéder aux commerces. Il y a ce que vous voyez, il y a ce que vous n'acceptez pas, mais il y a certains choix certainement, et évidemment vous mettez toujours le même disque et bien sûr que non ça n'a rien à voir avec le fait que nous soyons à un an des élections parce que sinon ça ne changerait évidemment pas grand-chose, et je pense qu'à chaque fois on ne peut pas simplement toujours critiquer, toujours montrer du doigt, il faut aussi considérer que le travail qui est fait, et on peut le dire aujourd'hui sur le nombre de commerces en ville on reste malheureusement, et malgré ce que vous dites, encore une ville attractive, avec des enseignes qui continuent à s'installer. C'est un fait, on n'y peut rien, tous les journaux le disent régulièrement. Vous pouvez hocher de la tête ou même baisser les yeux, il s'avère que ce n'est pas comme ça que vous allez aider le commerce de centre-ville. Vous savez, je le dis devant Benoît et ça serait même à Benoît de le dire plus que moi, nous y travaillons beaucoup. Il y a 220 villes qui comme nous aujourd'hui s'interrogent à savoir pourquoi, alors vous allez nous dire aussi que c'est nous qui avons inventé le commerce en ligne ; c'est nous aussi qui avons fait la possibilité il y a 30 ans de faire des zones à l'extérieur alors que tout le monde savait que ça allait nous faire du mal ! Vous savez nous les zones on en a hérité. Quand le maire arrive en 2001, il y a un projet. On le répète à chaque fois, si celui-là avait été fait, on serait mort aujourd'hui. Vraiment. Si ce projet qui était dans les cartons, en face de la Maladrerie Saint-Lazare était sorti, avec une galerie commerciale et le centre Leclerc, je peux vous assurer qu'on n'en parlerait même plus de ce centre-ville. Parce que c'est bien la périphérie qui nous fait du mal, c'est vrai. Le centre-ville reste tout de même une ville attractive, 52 événements. Quand on fait des événements, il y a du monde en centre-ville de Beauvais, les consommateurs ont plaisir à les trouver ; on a des commerçants et des associations de commerçants qui s'arrachent pour que les gens viennent.

M. LOCQUET (SUITE) : Aujourd'hui on peut quand même en convenir, vous le dites vous-même « je fais mes demandes en ligne de la banque », eh bien moi je continue à venir dans ma banque. Bien sûr que je ne vais pas réinventer le système et bien sûr que je vais essayer le moins possible d'acheter sur internet pour qu'on soit tous ensemble. A Noël, comme beaucoup de beauvaisiens, j'ai essayé de faire mes courses en ville, comme vous certainement. Eh bien j'ai vu des gens qui étaient contents ; j'ai vu des gens pour qui ça fonctionnait ; il y a des commerçants qui vont bien je peux vous le dire Monsieur VIGUIER. Il y en a qui souffrent mais il y en a qui vont bien. Bien sûr que c'est compliqué, mais c'est compliqué partout en France ! Vous n'allez pas nous dire quand même qu'on est la seule ville sur ces 220 à être responsable. Ah vous n'avez pas dit ça mais quand même, le fait de pouvoir faire tout le temps la même rengaine, de prendre le mange disques, de mettre le disque et de dire « c'est ça, c'est ça ». Petit à petit on sent bien que c'est toujours les mêmes questions qui reviennent, parce que vous croyez que la campagne va se jouer là-dessus. C'est ça votre stratégie. Mais les beauvaisiens ne sont pas dupes. Les beauvaisiens ne sont pas hors sol, ils voient bien qu'on essaie de remonter les manches et de faire avancer les choses. Bien sûr que c'est compliqué.

Oui, aujourd'hui il faut qu'on taxe des commerces comme on va le faire demain, il faut qu'on essaie de limiter les choses pour que les investisseurs que nous recevons, parce qu'on en reçoit, on a une équipe du commerce qui essaie d'y travailler depuis 10 ans, et c'est compliqué de les faire venir mais il faut qu'on essaie. Alors c'est compliqué parce qu'à chaque fois on a encore un mauvais papier sur le centre-ville qui ne va pas bien. Mais franchement, qui, autour de cette table, peut croire qu'à un seul moment les élus responsables que nous sommes tous, je dis bien tous, n'ayons pas envie que le commerce retrouve sa place dans un centre-ville qui, aujourd'hui, ne fait que subir ce qu'il se passe ailleurs dans la manière de consommer. C'est ça notre difficulté. Comment on va faire changer ça ? Hier, notre chargé de mission était à Lille pour aller chercher des enseignes. Le développeur d'Arras y était, malheureusement vous n'étiez pas « aux rencontres du centre-ville ». Arras a été à 25 % de commerces vacants ! Arras pourtant on pourrait imaginer, qui est assez proche de la nôtre avec une grande place aussi piétonne et publique, qu'ils avaient essayé de mettre en place des choses. On a aligné, parce qu'on voulait faire bien, à peu près les mêmes sujets. Il y a des choses qui vont sortir, vous avez vu, on travaille non seulement sur les boutiques éphémères, ou en tout cas les boutiques test et ça va fonctionner, la taxation fait quand même déjà avancer certaines choses. L'Observatoire du Commerce va nous permettre de se rendre compte que finalement là où il y a beaucoup de vacance il ne faut pas oublier de dire, et je le dis souvent même si parfois nous avons frôlé les 10 %, on est plutôt à 8,5 et que, aujourd'hui quand vous regardez l'Observatoire du Commerce, dites-vous quand même qu'on a 90 % des commerces qui sont occupés. 90 % ! Il y a des villes où il y a 25 % de commerces vacants. Je ne dis pas encore une fois qu'on fait tout bien, je dis juste avançons tous dans le même but, je peux vous assurer franchement qu'aujourd'hui notre service commerce, 3 personnes, ce n'est pas juste pour rigoler, ce n'est pas juste pour faire des effets de manches, ce n'est pas juste pour dire on va répondre à Thibaud VIGUIER qui vient nous dire la même rengaine. C'est parce qu'au fond de nous on a envie que ça fonctionne. Peut-être qu'on a fait des erreurs, personne ne dira le contraire ; mais en attendant, aujourd'hui ce qui fait que, malheureusement, le consommateur ne vient plus forcément dans les boutiques classiques c'est parce qu'il a une autre manière de consommer. Et ça, c'est à nous, et pas qu'à nous d'ailleurs, ensemble, à inventer le centre-ville de demain, c'est ce que nous faisons au quotidien. Et ces petites actions que nous menons, mois par mois, semaine par semaine, franchement je vous le dis, je suis vraiment sincère, je suis convaincu qu'on arrivera à faire quelque chose.

M. LOCQUET (SUITE) : J'en suis mais profondément convaincu. Alors, ce n'est pas les yeux fermés que je dis ça, c'est parce que nous sommes entourés, parce qu'on a fait des études, parce qu'on se déplace, parce qu'on va voir ailleurs, parce que Benoît, et je le redis ici et je tiens à le dire, Benoît MIRON fait un boulot de dingue sur tous ses jours libres du lundi, quand il n'est pas dans son commerce, ce type travaille à aller chercher des enseignes et à trouver des solutions pour réinventer le commerce de centre-ville. C'est très compliqué, mais je vous en conjure, arrêtez de taper sur l'ambulance parce qu'on a vraiment besoin de vous.

M. MIRON : Je vais reprendre un peu ce que Charles a dit. Vous avez une vision qui n'est pas du tout la même que la mienne. Vraiment est-ce que vous aimez encore votre centre-ville ? En tout cas nous oui. Sincèrement quand Charles disait je passe mes journées complètes à travailler, mais vous faites toujours des constats, vous nous assassinez de tous les côtés, vous n'avez même pas idée du travail qui est fait derrière. Ce qui me désole un peu c'est aussi un peu ce côté irrespectueux face au travail qui est fait, à nos équipes derrière, parce qu'on a des gens qui se donnent, qui travaillent comme des fous, oui c'est leur travail mais ils le font aussi par passion et vous êtes sans arrêt en train de massacrer. C'est comme le travail des commerçants, sincèrement on n'a pas besoin de ces discours-là. On a aussi besoin de discours positifs, vous êtes aussi élu de cette ville, certes dans l'opposition, mais vous donnez quand même une image très négative, face à tous ces commerçants, vous ne pouvez pas, ce n'est pas possible. Alors qu'est-ce que vous allez dire, vous, à quelqu'un qui vient s'installer encore dans notre ville, tous les porteurs de projet qu'on rencontre ? Là par exemple je vais aller au Salon de la Franchise, je serai présent 3 jours au Salon de la Franchise pour promouvoir notre territoire, je vais leur dire quoi ? Je sors tout ce que vous venez de nous dire ? Non ! Mais vraiment en plus vous y croyez ! Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Sincèrement j'ai juste une chose à dire, c'est qu'au moins on est tous ensemble et je peux vous le dire, on continue à travailler, on a une vision aussi. En tout cas, on continue à travailler avec une vision très objective, et ce n'est pas uniquement la nôtre, parce que je pense qu'on fait différentes rencontres avec différents acteurs économiques ; on est aussi quand même une ouverture ; aujourd'hui trouvez une ville qui fait les assises comme on les a faites, une porte ouverte où les gens peuvent venir et parler avec nous. Mais aujourd'hui on a quand même une ouverture d'esprit mais tout le monde ne fait pas ça Monsieur VIGUIER, tout le monde ne fait pas ça ! Vous, la preuve vous êtes incapable de nous écouter déjà. Incapable ! Mais ça se voit, si, sincèrement. Enfin bref, sincèrement je trouve que c'est toujours désolant d'entendre toujours les mêmes choses, se faire massacrer de tous les côtés à chaque fois, franchement ça devient désolant.

M. RAHOU : J'ai juste 2 choses à dire sur ce sujet. Pour ce qui me concerne, je veux bien partager l'optimisme de Charles LOCQUET par rapport au centre-ville, si on n'est pas optimiste sur ce sujet-là on n'a rien à faire autour de cette table. Je pense qu'il y a des solutions. Après, sans vouloir remuer le couteau dans la plaie de la polémique, il y a eu des erreurs, certes, qui font que localement on arrive à une situation très compliquée dans cette ville, et l'erreur majeure, je n'irai pas plus loin en disant que c'est le centre commercial du Jeu de Paume qui pose une réelle problématique dont nous n'avons pas besoin dans le contexte général dans lequel nous sommes et qui n'a pas du tout aidé à la résolution de la problématique, qui naissait déjà à l'époque où le centre commercial du Jeu de Paume était en projet, était dans les cartons. Vous avez décidé de tenter. Aujourd'hui, il s'avère que le risque n'était pas vraiment maîtrisé et trop compliqué et trop dangereux pour la ville et, sans vouloir noircir le tableau, on a un centre-ville qui n'est pas à la hauteur de ce qu'on devrait avoir pour une ville comme Beauvais.

M. RAHOUI (SUITE) : Puisque nous sommes dans une ville qui pourrait tirer profit d'un certain nombre de choses, et le discours que je veux tenir c'est un discours tourné vers l'avenir qui doit pouvoir déboucher vers des solutions nouvelles puisque celles qui ont été employées aujourd'hui ne sont pas suffisantes. Beauvais, ville préfecture d'un département dynamique, en croissance démographique vous l'avez dit précédemment, même si on peut discuter ces chiffres-là mais ce n'est pas le sujet, en croissance démographique avec un levier économique que beaucoup de villes nous envient, c'est l'aéroport qui génère chaque année un flux de millions de visiteurs. Et je pense, Madame le Maire, chers collègues, qu'il y a une solution à imaginer de ce côté-là pour continuer de développer l'attractivité et commerciale du centre-ville et l'activité plus globalement culturelle de ce secteur que doit devenir notre centre. On ne doit pas réduire le centre-ville de Beauvais uniquement à une activité commerciale, puisque c'est la diversification de l'offre qu'on peut trouver sur ce quartier de la ville qui va nous permettre de pouvoir générer une attractivité supplémentaire et des flux supplémentaires dans ce centre. C'est comme ça en tout cas que je pense qu'on doit voir ce secteur de Beauvais. C'était la première chose que je voulais dire.

La seconde, elle réside sur tout ce qui fait un centre. Je viens de dire qu'on avait une diversité, qui se complétait par de l'habitat, et qui se complétait aussi par de l'aménagement urbain. Thibaud VIGUIER a parlé de la question de l'éclairage. Quand je pense éclairage public à Beauvais, je pense à la société Télécoise. Je vais vous dire, Madame le Maire, que j'ai eu le regret d'arriver au Conseil Municipal ce soir sans trouver sur ma table une motion de soutien envers cette entreprise à laquelle je suis attaché, à laquelle vous êtes attachée, à laquelle nous sommes tous attachés ici puisqu'il s'agit d'un des fleurons, une des fiertés beauvaisiennes des entreprises locales, construites par des beauvaisiens, qui vivent grâce à l'activité d'employés beauvaisiens et qui ne le font pas simplement par attachement mais aussi par fierté, d'être dans une ville dans laquelle on a une entreprise qui évoluait au travers de chantiers et d'une renommée qui allait au-delà des frontières de notre commune et de notre Communauté d'Agglomération. Et ce regret-là, j'aimerais qu'on puisse le résoudre d'ici la fin du Conseil Municipal et éventuellement, si vous en êtes d'accord, envisager une motion de soutien puisque l'entreprise est dans une situation difficile actuellement ; elle n'est pas au bout parce qu'on sait à quel point ceux qui font vivre cette entreprise sont des battants, mais je crois qu'on doit envoyer un message aux employés mais aussi à toutes les entreprises beauvaisiennes qui peuvent être confrontées à cette problématique à un moment donné, en s'exprimant ce soir de manière unanime vis-à-vis de cette entreprise.

M. TABOUREUX : Alors j'ai une question et une réponse Monsieur RAHOUI. Première question, je vous laisse le temps pour essayer d'y réfléchir, quelle est la ville moyenne en France, de 50 ou 60 000 habitants, qui a une activité de son centre-ville ou un dynamisme commercial de son centre-ville très nettement et visiblement supérieur à celui de Beauvais ? Vous avez un petit peu de temps pour y réfléchir parce que ça pourrait nous donner des pistes. Pour répondre sur la société Télécoise, elle est je crois en redressement judiciaire, ce qui est un mode de fonctionnement qui est prévu, un mode de fonctionnement normal et les dirigeants, si la société aujourd'hui est en redressement judiciaire ça veut dire qu'ils ont fait un geste de gestion éclairé, prudent et avisé. C'est une première chose. La deuxième chose sur Télécoise, c'est qu'évidemment c'est une société importante pour Beauvais, évidemment nous souhaitons que cette société perdure et soit pérennisée. Et je voudrais juste signaler que depuis 2001, cette société, par sa compétence, par ses réponses aux appels d'offre, s'est vue attribuer par la Ville, soit seule soit en groupement, plus de 21 millions d'euros de travaux, de marchés publics.

M. TABOUREUX (SUITE) : Donc évidemment la Ville soutient et a toujours soutenu la société Télécoise. Maintenant, je pense que ce n'est pas forcément utile de parler beaucoup d'une société qui est en redressement judiciaire parce que la publicité dans ce cas-là n'est pas forcément une bonne chose. Encore une fois, le redressement judiciaire c'est un fonctionnement normal, l'entreprise continue à fonctionner normalement et c'est un choix de gestion qui est éclairé et on souhaite tous que cette société se pérennise.

M. RAHOUI : Il ne s'agit pas de faire de la publicité, Olivier TABOUREUX, de toute façon de ce côté-là je pense que le principal intéressé a eu l'occasion de s'exprimer dans la presse et sans trop de gêne à ce sujet-là.

MME LE MAIRE : Oui mais il ne dit pas la même chose qu'Olivier TABOUREUX.

M. RAHOUI : Et que quand je parle d'un soutien, c'est une démarche politique aussi, on est dans un Conseil Municipal où on est censés faire aussi un peu de politique à un moment, c'est une simple demande que j'ai formulée, après si vous décidez de ne pas donner suite à cette proposition, je n'ai rien à décider tout seul ici. C'est une proposition parce que je considère que c'est un message à envoyer à Télécoise et pas simplement à Télécoise et de manière positive. Vous avez donné des chiffres par rapport à la confiance que la Ville a fait à l'endroit de cette entreprise pendant de nombreuses années, personne ne le conteste et surtout pas moi. Mais je pense qu'aller au bout de cette proposition c'est envoyer un message. Après, c'est vous qui avez la majorité des cartes en main sur cette proposition-là, maintenant on est prêt à travailler avec vous sur cette question-là, je formule la demande, vous en faites ce que vous voulez, moi je pense que ça ne fera pas de mal à la société, ne vous inquiétez pas sur la publicité qui en est faite, le patron de la société ne s'est pas privé pour faire ce qu'il semblait être bon pour sauver son entreprise jusqu'à maintenant.

MME LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, au prochain Conseil Municipal on est prêt à faire quelque chose évidemment. Mais ce que je voulais dire c'est quand vous dites tout a été expliqué dans la presse, pas tout à fait comme ce que vient de vous expliquer Olivier TABOUREUX. C'était la seule mise au point qu'il me paraissait honnête de faire par rapport aux collègues du Conseil Municipal.

M. RAHOUI : Vous avez bien vu que ma démarche n'était pas polémique. Il y a peut-être un débat qui ne m'appartient pas à l'heure qu'il est sur ce sujet-là. Ma proposition est celle d'un conseiller municipal qui propose à ses collègues élus municipaux d'afficher publiquement un soutien par-delà tout ce qui pourrait avoir lieu comme polémique.

M. LOCQUET : J'ai vu François DELHAYE la semaine dernière en réunion avec notre directeur du développement économique. On l'accompagne sur d'autres sujets, c'est normal qu'on soit à côté de lui comme l'a demandé Madame le Maire. Au-delà de ça je pense que François DELHAYE connaît bien les tribunaux de commerce pour y avoir été un grand président pendant des années ; mais je pense qu'il faudrait lui demander à lui d'abord, parce que je ne suis pas toujours certain que ce type de publicité soit forcément très positif. François DELHAYE a de nouveaux marchés ; on sait que cette entreprise, même si elle a évidemment des difficultés aujourd'hui, je ne doute pas un seul instant que François soit un très bon gestionnaire et que, comme l'a dit Olivier, l'acte qu'il a fait aujourd'hui soit un acte de gestion, même si évidemment il inquiète les salariés.

M. LOCQUET (SUITE) : En attendant, avant qu'on se prononce, si je peux me permettre Madame le Maire, je pense qu'il faudrait demander à François DELHAYE si c'est une bonne idée que nous en fassions la publicité parce que, pour connaître un peu aussi les tribunaux de commerce, parfois ils préfèrent rester sereins et hors des idées des élus, quand ils ne disent pas des politiques.

M. NARZIS : Pour revenir à la situation du centre-ville et par rapport à ce qu'ont pu dire Monsieur LOCQUET ou Monsieur MIRON, le discours sur « l'opposition est responsable de la situation du centre-ville, ou on relaie c'est à cause de nous que le centre-ville chute », on sait tous que c'est un peu gros ce genre de chose, je pense qu'on peut aussi s'en passer parce que franchement la petite opposition que nous sommes n'a pas d'influence sur la situation du centre-ville et sur la fréquentation du centre-ville. Ça c'est une première chose.

Je veux revenir sur des faits précis, en particulier sur un. Quand le projet Jeu de Paume est sorti, vous l'avez défendu pendant plusieurs années contre l'avis de l'opposition municipale, que ça soit sur le mandat 2008-2014 ou sur le mandat qu'on a débuté depuis 2014. Vous avez toujours affirmé et promis, c'était une promesse que vous nous avez faite en Conseil Municipal, que vous avez tenue dans la presse et que vous avez faite aux beauvaisiens, qu'il n'y aurait pas de concurrence entre le Jeu de Paume et le centre-ville, qu'il y aurait complémentarité et non pas transfert. Vous avez soutenu en permanence, alors que l'opposition avait des doutes, qu'il n'y aurait pas de transfert de commerces du centre-ville de Beauvais vers le Jeu de Paume. Vous l'avez dit, vous Madame le Maire, vous Monsieur LOCQUET et vous-même Monsieur MIRON. Vous nous avez toujours soutenu qu'il n'y aurait pas ce transfert. Alors, on a commencé par des enseignes, je pourrais les citer mais c'est la réalité, il y a Okaïdi qui est partie, il y a Promod qui est partie aussi ouvrir au Jeu de Paume, et puis là on nous annonce carrément la locomotive du centre-ville que sont les Galeries Lafayette. Vous voyez, il y a quand même un problème. Vous reprochez toujours à l'opposition d'être pessimiste, critique etc., mais ce sont bien à un moment donné vos choix, vos promesses, qui aujourd'hui ont un impact sur le centre-ville ; ont un impact sur des fermetures de commerces en centre-ville et ce transfert qui s'opère au Jeu de Paume. Pourquoi cette promesse n'a pas été tenue quand au départ il y avait un engagement avec Foruminvest, puis un engagement avec Hammerson, pourquoi elle n'a pas été tenue aussi avec la Financière Immobilière Bordelaise ? C'est une question toute simple mais pourquoi ça n'a pas été fait ?

M. TABOUREUX : Je ne partage pas votre pessimisme ou votre constat parce que vous faites une photo à un instant donné et vous considérez déjà que l'endroit où il y a les Galeries Lafayette c'est une coquille vide. Nous ce qu'on pense, et les professionnels qui nous en ont parlé nous ont convaincus là-dessus, et ce qu'on sait déjà depuis longtemps à Beauvais, c'est que le meilleur emplacement c'est l'emplacement Dunoyer, Prisunic, Galeries Lafayette. C'est l'emplacement numéro 1 à Beauvais, c'est cet emplacement-là. Donc je pense qu'il ne faut pas être pessimiste et que si les Galeries Lafayette qui sont une grosse machine permettent d'équilibrer le Jeu de Paume et de le dynamiser, je pense que le souci des gens qui ont racheté le Jeu de Paume c'est aussi dynamiser cet emplacement numéro 1 parce que c'est vraiment le meilleur emplacement à Beauvais. Et donc je ne suis absolument pas pessimiste et je pense qu'on va y gagner au Jeu de Paume, que le centre-ville va y gagner au Jeu de Paume et que le centre-ville va y gagner à l'endroit actuel des Galeries Lafayette qui, encore une fois, sont une grosse machine et peut-être que ce qui va naître dans cet endroit-là va être beaucoup plus agile et beaucoup plus attractif pour les beauvaisiens.

MME LE MAIRE : Pour compléter les propos de mes collègues, je vais vous dire Monsieur NARZIS et Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous allez sans doute être surpris, mais aujourd'hui j'assume pleinement le centre du Jeu de Paume. Je l'assume pour deux raisons. D'abord, parce que je pense qu'aujourd'hui s'il n'y en avait pas, alors là il en serait fini du centre-ville de Beauvais, c'est la première raison. La deuxième, faites-nous au moins le crédit d'avoir fait quelques études, je ne parle pas de nos études universitaires, je parle des études d'aménagement, on a consulté un certain nombre de conseils et qui nous ont dit que notre centre-ville était plutôt dans un meilleur état mais qu'il nous manquait des habitants dans le centre-ville. Donc aujourd'hui, je me réjouis de pouvoir préempter le local que nous allons voir dans la délibération numéro 24 de l'ancien Mc Do ; je me réjouis que ce soir soit arrivé pour un dépôt de permis de construire le magasin Mim, qui va être transformé en logements ; je me réjouis également que la ravissante maison ancienne fasse l'objet aujourd'hui d'un programme immobilier qui va ramener, avec ces deux ou trois projets, au moins une centaine d'habitants en centre-ville. Parce que, contrairement à ce que vous imaginez, ce n'est pas qu'il y a des commerces qui ne fonctionnent pas, d'abord certains propriétaires louent leurs murs trop chers donc c'est quand même un paramètre extrêmement important et que ce soit Benoît MIRON, que ce soit Charles LOCQUET, nous savons tous qu'il y a malheureusement à Beauvais des gens qui préfèrent ne pas louer comme le Mc Do pendant 3 ans, pour des raisons fiscales je l'imagine, ou au contraire qui n'habitent pas Beauvais depuis fort longtemps taxent ces loyers d'une manière disproportionnée. Et donc les études que nous avons obtenues, que nous avons fait faire, ont toutes montré que quand vous avez, je prends 10 % de vacance commerciale, c'est qu'il vous manque 20 % de consommateurs dans le centre-ville. Et donc après-demain, parce qu'il faudra le temps de réaliser ces appartements et ces logements, nous allons, grâce au programme « cœur de ville », je le répète, grâce au programme « cœur de ville » nous allons pouvoir avoir des aides substantielles de différents partenaires, Action Logement, la Caisse des Dépôts, pour ramener des constructions en centre-ville. Alors, vous allez me parler des Galeries Lafayette, soit. Les Galeries Lafayette aujourd'hui sont dans le giron du même propriétaire que le centre du Jeu de Paume. Et est-ce que vous croyez qu'un propriétaire privé, parce qu'on ne peut que se réjouir que ça soit une personnalité privée qui ait acheté ces 22 magasins Galeries Lafayette en France et qu'aujourd'hui je ne pense pas qu'il poursuive des ambitions philanthropiques sur les revenus de ces surfaces. Il est propriétaire des murs des Galeries Lafayette comme il est propriétaire du centre du Jeu de Paume. Nous sommes d'ailleurs en étroite relation avec lui, ne croyez pas qu'on se désintéresse totalement des choses, sur l'avenir de ces différentes surfaces. Tout à l'heure vous disiez dans quelques mois, non pas dans quelques mois je pense dans 1 ou 2 ans, le temps de réfléchir et de mettre en place l'évolution commerciale, il y aura d'autres solutions. Mais de grâce, Mesdames et Messieurs de l'opposition, n'imaginez pas que ce Monsieur OHAYON, avec les compétences qu'il a, va laisser mourir les propriétés qu'il a acquises, fort cher je n'en doute pas. Je suis intimement persuadée, je le redis devant nos collègues, si nous n'avions pas le Jeu de Paume, je peux vous dire que nous serions dans une mauvaise situation en centre-ville. Et bien évidemment, il faut faire de la rénovation de copropriétés, il faut faire de la construction de nouveaux logements, qui d'ailleurs continuera cette dynamique vertueuse de ramener des habitants en centre-ville, alors que nos entreprises qui se développent nous disaient souvent qu'ils ne trouvent pas des logements de qualité pour leurs cadres. Cette démarche que nous avons entreprise depuis un certain nombre d'années, franchement j'en suis fière parce que je pense qu'on ne s'est pas trompés. Et je serais vraiment surprise que ça ne se passe pas bien. Je suis confiante dans l'avenir du Jeu de Paume, aujourd'hui version OHAYON et de l'assemblage qu'ils feront avec les Galeries Lafayette dans les 2 années qui viennent.

MME LE MAIRE (SUITE) : Mais je peux vous dire que ne rien faire et se laisser dépasser par les zones commerciales, quelques fois d'ailleurs à notre détriment, parce que n'oubliez pas ce que la commune d'Allonne a fait, bien qu'ayant signé un schéma de cohérence commerciale au sein de la Communauté d'Agglo, elle nous a collé une vingtaine de petits magasins dont certains ont été débauchés du centre-ville ! C'est la commune d'Allonne. Donc je me permets de vous rappeler qu'on n'est pas tout à fait les seuls décideurs et que demain, évidemment avec un P.L.U.I., ces choses-là n'auraient jamais été possibles.

M. VIGUIER : Je pense que vous pourrez toujours nous faire tous les faux procès que vous voulez, qu'il y a toujours une contradiction à nous dire qu'on rabâche éternellement les choses, ce qui prouve aussi qu'on a un petit peu de constance dans nos analyses et malheureusement dans le triste état dans lequel vous avez mis le centre-ville, ça ne doit rien à un contexte préélectoral, parce que je pense qu'en effet il y a quelques années et depuis 2008 assurément que nous abordons cette question très précisément du centre-ville et de son devenir, puisque vous avez sorti de votre chapeau en juin 2008 le projet du Jeu de Paume, ça va faire bientôt 11 ans. Donc oui on a eu beaucoup d'échanges sur la situation du commerce, l'état du centre-ville depuis bientôt 11 ans, j'en conviens. Mais reconnaissez-nous aussi d'avoir une certaine constance dans les analyses qui sont les nôtres, ce que Grégory NARZIS a rappelé, n'est absolument pas malheureusement votre cas puisqu'on sait bien que lorsque vous faites des promesses, elles n'engagent que ceux qui les croient mais malheureusement elles ne vous engagent pas sur la durée puisqu'en général vous les prenez à contre-pieds aussi vite que possible. Très clairement, ce que nous pointons du doigt, ce n'est pas l'engagement des commerçants qui font vraiment tout ce qu'ils peuvent dans cette Ville, ce ne sont pas les Beauvaisiens qui font tout ce qu'ils aussi avec les moyens qui sont les leurs, et je ne reviendrai pas sur la paupérisation des beauvaisiens, mais qui font tout ce qu'ils peuvent pour consommer là où ils le peuvent. Ce que l'on pointe, et c'est bien naturel, ce sont vos décisions, ce sont vos choix, ce sont hélas trop souvent en ce qui concerne le centre-ville, vos erreurs, et je comprends et nous comprenons aisément que vous bottiez en touche, que vous ayez beaucoup de mal, ça a toujours été une constance, elles ne sont pas si nombreuses chez vous Madame le Maire, mais c'est une constance, vous avez beaucoup de mal à reconnaître vos erreurs. Ce que je veux simplement dire en conclusion c'est que lorsque l'on a de la fièvre, on peut essayer de guérir la fièvre quand d'autres font le choix, et c'est votre choix manifestement, de casser le thermomètre.

MME LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, contrairement à ce que vous pouvez penser, vous êtes peut-être constants mais moi aussi. Et j'applique la devise de la ville de Beauvais « constant et ferme je resterai ».

Et puis maintenant, on va peut-être pouvoir voter. En plus vous allez voter pour ! Alors là la constance, je m'interroge !

M. VIGUIER : On ne vote pas contre une goutte d'eau, Madame le Maire, même si c'est une goutte d'eau dans la mer ! On ne va pas voter contre une goutte d'eau, ça n'est qu'une goutte d'eau.

MME LE MAIRE : Vous l'enrobez comme vous voulez, goutte d'eau, petit fleuve, font les grandes rivières. Qui vote contre ? Personne, c'est formidable ! C'est cohérent les discours, je m'en réjouis ! La délibération est adoptée à l'unanimité.

Foncier - Lotissement de la longue Haye - Vente du lot 44

Madame Charlotte COLIGNON DUROYON, Conseillère Municipale

Le lotissement de la longue Haye est un lotissement à vocation mixte majoritairement orienté vers l'habitat mais qui permet également l'implantation d'activités économiques. Quatre lots sont ainsi destinés à de l'activité tertiaire.

La Ville de Beauvais a reçu la demande de Monsieur Jean-Jacques Franckaert qui souhaite transférer son activité d'orthodontie et de soins dentaires, actuellement située au 6 rue Maurice Brayet, dans des locaux plus spacieux.

Un accord à 40 € H.T le m² a été trouvé pour le lot 44 d'une superficie de 5009 m².

L'avis des Domaines en date du 29 octobre 2018 s'élève à 35 € H.T le m².

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre à Monsieur Jean-Jacques Franckaert (avec possibilité de constituer une SCI) le lot 44 cadastré section AG n° 705, 718 et 765 d'une superficie de 5009 m² au prix de 40 € H.T le m², TVA en sus à la charge de l'acquéreur, au vu de l'avis des Domaines, soit un total de 200 360 € H.T,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

10 – FONCIER – LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE – VENTE DU LOT 44

MME GEFROY : Monsieur FRANCKAERT souhaite acheter la parcelle, 5 009 m², pour faire un cabinet d'orthodontie ? Est-ce que vous pouvez nous dire s'il y a un autre projet ? Parce que sur une surface pareille quand on voit sur le plan, est-ce qu'il y a d'autres activités ? Est-ce qu'il va faire une construction plus importante ? Parce que là c'est présenté comme simplement déplacer son cabinet, mais j'ai l'impression que c'est autre chose qui est prévue, est-ce que vous pouvez nous éclairer ?

M. BOURGEOIS : Je vais vous donner quelques précisions, parce qu'évidemment, on reçoit les gens, on demande leurs projets, et puis on essaie que ça soit le plus important possible. Le docteur FRANCKAERT est déjà établi à la Longue Haye à l'endroit que vous savez, il a un petit cabinet et il veut acheter une beaucoup plus grande parcelle, nous avons vu les plans, il pourra y avoir jusqu'à 4 praticiens dans les locaux qui sont prévus et il y a aussi un grand parking d'accueil pour les véhicules. Le plan que nous avons eu en main, quand il nous a expliqué son projet, occupe totalement la parcelle. Il souhaite monter en puissance, il est en train de chercher des collaborateurs ou des gens qui partagent le loyer, donc le potentiel de ce nouveau centre en quelque sorte c'est 4 fauteuils.

MME GEFROY : Pour aller plus loin dans l'explication, ce sont 4 confrères dentistes ou c'est une espèce de maison médicale ? Est-ce que ce sont aussi des personnes qui ont des cabinets ailleurs sur la ville qui vont venir s'installer là, est-ce que c'est du transfert ? Quelle est l'idée derrière cet espace et est-ce que, éventuellement, ce serait du logement aussi avec de l'activité en rez-de-chaussée ? Quel est le projet un peu plus précisément ?

M. BOURGEOIS : Non, absolument pas, ce sont uniquement des cabinets dentistes, orthodontistes. Le nom de ses confrères, même si je les connaissais je ne vous les révélerais pas, ça ne résulte pas de notre assemblée, mais en réalité il ne s'agit pas même de diversification d'activités médicales. Ça doit être un cabinet plus important d'orthodontie, il n'est pas du tout question de logements à cet endroit-là, ce n'est pas autorisé. C'est uniquement une activité de services de cette nature-là. Et on sait très bien qu'il y a beaucoup de clientèle qui vient d'assez loin aussi et que tous ces cabinets marchent très bien. Il n'y a qu'à voir l'ophtalmologie qui est à côté, etc. Donc ça fait un pôle qui est tout à fait cohérent et du reste il y a d'autres projets sur d'autres parcelles d'activités en ce genre-là ; on a des rendez-vous justement pour que d'autres personnes nous présentent aussi leur projet dans un très proche avenir.

M. VIGUIER : Juste une demande de précision, parce que ça va tellement avec le rapport précédent qui nous a tenus quelques minutes, lorsque vous avez un projet d'achat, et ça peut être très intéressant, par un professionnel des soins dentaires qui envisage de faire un cabinet et d'ouvrir ce cabinet à 3 autres professionnels, il y aura donc 4 plateaux d'intervention, ce n'est pas anodin de savoir qui sont les autres dentistes, les autres spécialistes des soins dentaires orthodontistes, etc. En gros, pour être simple et pour rapporter ça au dossier précédent, est-ce que ce sont des dentistes ou des professionnels des soins dentaires actuellement par exemple en centre-ville qui vont quitter le centre-ville pour aller s'implanter en périphérie ? Ce qui ne va pas dégrader ce centre-ville qui va pourtant si bien cher Benoît MIRON. Vous voyez on est sur une stratégie d'aménagement et d'implantation d'activité.

M. VIGUIER (SUITE) : C'est intéressant probablement d'implanter des activités dans ce secteur de la Longue Haye, ça a probablement du sens mais est-ce que ça se fait sur un gagnant-gagnant, c'est-à-dire est-ce que c'est du plus pour la ville, ou est-ce que ça se fait au détriment d'autres quartiers et notamment de notre cœur de ville par le fait d'avoir encore des professionnels des soins dentaires et de l'orthodontie qui vont quitter le centre-ville ou d'autres quartiers pour s'implanter à proximité de la Longue Haie ? C'est une question. On ne préjuge pas de la réponse mais on aimerait avoir la réponse.

MME LE MAIRE : « On pense très fort à autre chose mais on ne le dit pas ! » Ceci étant Monsieur VIGUIER, j'ai reçu un jeune dentiste diplômé de Reims pour tout vous dire, qui cherche désespérément un grand plateau pour faire des interventions de chirurgie dentaire, avec des collègues qui eux pourront faire le complément de la chirurgie. Et donc malheureusement, ça fait un certain temps qu'en centre-ville il ne trouve pas ce grand plateau pour s'installer. Je me suis réjouie de voir que Jean-Luc BOURGEOIS avait trouvé une possibilité sur ce terrain de la Longue Haye. Pourquoi vous haussez les épaules Madame GEFROY ? Parce que je ne réponds pas à la question ? J'essaie de vous expliquer. Je suis assez claire pourtant. Vous essayez de me faire dire que là-haut on va vider 3 cabinets de centre-ville. Non. Il y a des recherches aujourd'hui de chirurgiens-dentistes ou d'autres médecins qui n'ont pas la place, et c'est par exemple pour cela que nous avons fait la Maison Médicale, parce que c'était plus confortable pour eux non seulement de mutualiser mais d'avoir de nombreux bureaux pour travailler ensemble. Là c'est exactement la même chose, c'est un plateau de groupe qui va s'installer. Arrêtez de chercher la petite bête ! Ça devient fatigant ! Monsieur VIGUIER, quoi d'autre ?

M. VIGUIER : Je vous entends nous répondre à une question qu'on ne vous a pas posée. Donc vous nous annoncez ce soir...

MME LE MAIRE : C'est ma réponse ! C'est ma réponse, point !

M. VIGUIER : Oui vous nous faites un remake de Georges MARCHAIS.

MME LE MAIRE : Alors je vais dire à mes collègues « faites les bagages on s'en va ! ».

M. VIGUIER : Toujours est-il que vous nous annoncez ce soir que potentiellement, je sais bien ça ne doit pas encore être fait, il pourrait y avoir une clinique dentaire qui s'installe à Beauvais, pourquoi pas d'ailleurs, pour faire de la chirurgie dentaire. Ça c'est plutôt une bonne nouvelle.

MME LE MAIRE : Je peux vous donner l'adresse, il est déjà installé.

M. VIGUIER : Donc ça c'est une bonne nouvelle, après qu'il s'installe en centre-ville ou dans un autre secteur, pour le coup c'est une vraie nouveauté pour notre ville. Ça n'a aucun rapport avec le présent projet qui nous amène à cette délibération aujourd'hui et sur lequel on vous interroge, et Madame GEFROY vous interroge au nom de notre groupe, c'est-à-dire est-ce que, là il ne s'agit pas du tout de chirurgie dentaire, il ne s'agit pas du tout d'une clinique dentaire, non on a lu le rapport il y a écrit « orthodontie » ce n'est pas de la chirurgie dentaire. Je ne suis pas un grand spécialiste des soins dentaires mais je pense que l'orthodontie n'est pas de la chirurgie dentaire.

M. VIGUIER (SUITE) : Est-ce qu'objectivement de votre connaissance aujourd'hui de ce projet, est-ce que vous savez quelle est la nature des autres praticiens qui vont rejoindre cet orthodontiste sur ce nouveau site ? Et est-ce que nous ne courons pas le risque, on vous pose la question, est-ce qu'on a vérifié qu'on ne courait pas le risque de dégrader l'offre médicale et dentaire en centre-ville, et dans d'autres quartiers ? Ce n'est pas du tout une question anodine, ce n'est pas une question piège, ça ne figure pas dans le rapport, on vous pose la question parce qu'il est évident que Jean-Luc BOURGEOIS, qui à mon avis est très scrupuleux sur l'examen des dossiers, a des éléments de réponse et que probablement ce dossier n'a aucun rapport avec celui que vous avez évoqué mais mieux vaut deux projets qu'un, mais nous on souhaite avoir des éléments sur le rapport et sur le dossier qui nous rassemble ce soir. C'est aussi simple que ça.

M. BOURGEOIS : Vous pourriez dire tout ça beaucoup plus brièvement, ça serait beaucoup plus simple parce que je suis saoulé par tant de logorrhées, je n'ai pas été habitué à ça dans ma vie professionnelle, les choses sont simples, etc. Je crois qu'il y a quand même une médecine qui est libre dans notre pays. Donc quand on reçoit un professionnel, on lui fait confiance, on voit ses projets, on voit ce qu'il a envie de faire, on voit qu'il veut travailler avec d'autres personnes, qu'il veut chercher des associés, je crois que c'est déjà fixer de bonnes limites. On n'est pas un système d'inquisition, comme autrefois derrière un certain rideau où on devait tout déposer à l'avance, aujourd'hui on a encore une certaine liberté. Nous connaissons évidemment les familles, comme Madame le Maire l'a dit elle a reçu des gens qui étaient intéressés parce qu'ils venaient d'ailleurs. Il s'agit aujourd'hui, quand on parle de l'outil médical que je connais familialement fort bien aussi, et c'est encore une profession qui veut aussi la liberté pour assurer son service public, que les gens ont leurs idées et que le fait justement de mettre des terrains comme ça, des ensembles, des potentiels à disposition, ça attire justement les gens qui viennent d'ailleurs et notamment des jeunes, dans la mesure où le prix est étudié, où un loyer est étudié, bien entendu. Alors pour penser quand même au succès, je ne voudrais pas revenir là-dessus mais on est revenu sur tout ce soir, de la Maison Médicale qui est de l'autre côté de la rue, que vous connaissez fort bien, on l'avait vouée à l'échec, c'était une gageure. J'ai dit « on », je n'ai pas dit vous ! Donc quand on dit « on » c'est vous, admettons ! Evidemment c'était une gageure à l'époque, en réalité elle est aujourd'hui victime de son succès. Elle est victime de son succès parce que la Ville de Beauvais a apporté une contribution non négligeable et vous en avez entendu, si vous étiez présent, les montants investis dans d'autres Conseils, effectivement c'est la solution pour faire venir, mais on ne vous a pas expliqué le premier jour quel allait être tout le déroulement 3 ans après. Aujourd'hui évidemment comme ça a du succès, qu'est-ce qu'il se passe ? Il faut faire des travaux, qu'on va aider à assurer, etc. Et aujourd'hui, tous les cabinets sont complets. Voilà le cadre dans lequel nous travaillons. Nous sommes quand même dans une société libérale dans le bon sens du terme. Donc laissons à cette famille le soin de gérer sa barque ; on lui a facilité les choses par l'achat de ce terrain négocié à des conditions tout à fait intéressantes, ils l'ont pris comme ça, on ne va pas demander quel va être le nom du petit frère du chirurgien-dentiste qui va s'établir sur le 4^{ème} fauteuil, quand même il faut être sérieux !

MME COLIGNON : Monsieur VIGUIER, vous avez raison de poser des questions mais, s'il vous plaît, écoutez les réponses ! Comme tout à l'heure, on vous explique que vous êtes en train de faire une mauvaise publicité...

MME LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, nous, on vous écoute, Dieu sait que c'est long mais là c'est quelqu'un d'autre.

MME COLIGNON : Vous êtes en train de faire une mauvaise publicité sur notre centre-ville, et là ça y est, pareil, on recommence. Un projet avec un médecin de renom sur Beauvais, qui s'implante et qui veut s'agrandir, qui va attirer d'autres dentistes, et vous qu'est-ce que vous en faites ? Vous en faites quelque chose de négatif. Vous êtes encore en train de faire de la suspicion alors que vous le savez très bien, on œuvre et on travaille sur la santé. Alors s'il vous plaît écoutez les réponses, ne faites pas les questions et les réponses, d'ailleurs vous avez fait la conclusion tout seul. Et laissez les projets se faire, merci.

MME LE MAIRE : On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Non. La délibération est adoptée à l'unanimité. C'est éternellement tout ça pour ça !

Foncier - Echange - convention rétrocession VRD - Lotissement Rostand

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La SARL BDL Promotion a un projet de lotissement au sud de l'avenue Jean Rostand, à proximité du lotissement de la longue Haye et de la maladrerie Saint-Lazare.

L'emprise du lotissement est matérialisée par la zone 1 AU Hb du PLU de Beauvais approuvé le 16 octobre 2017.

Le promoteur a sollicité la Ville de Beauvais pour acquérir deux parcelles cadastrées section AG n°s 202 et 488 en nature de terre d'une superficie totale 3627 m² nécessaires à son projet.

La Ville a proposé que lui soit cédée en échange à surface équivalente une partie de la parcelle AG n° 483 afin d'assurer la sécurité du carrefour et de préserver un cône de visibilité sur la maladrerie Saint-Lazare. Cette parcelle sera conservée à l'état d'espace vert dans le futur lotissement.

Le document d'arpentage est en cours.

Etant ici précisé que le promoteur fera son affaire de toute indemnité d'éviction due aux exploitants agricoles en place.

Par ailleurs, en application de l'article R 442-8 du code de l'urbanisme, il est proposé que soient rétrocédés à la Ville de Beauvais la voirie et les réseaux divers ainsi que les espaces communs.

Le service France Domaine ayant été sollicité le 7 décembre 2018, son avis est réputé donné en application de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de procéder à l'échange sans soulte suivant :
 - la Ville de Beauvais cède les parcelles cadastrées section AG n°s 202 et 488 d'une superficie totale de 3627 m² à la SARL BDL Promotion ou toute autre personne se substituant.
 - la SARL BDL Promotion cède en échange à la ville de Beauvais la parcelle cadastrée section AG n°483p d'une superficie de 3627 m².
Le service France Domaine ayant été sollicité le 7 décembre 2018, son avis est réputé donné en application de l'article L 2241-1 du CGCT.

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession de voirie et réseaux divers,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

11 – FONCIER – ÉCHANGE – CONVENTION RÉTROCESSION V.R.D. – LOTISSEMENT ROSTAND

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, je ne sais pas si je dois l'aborder parce que je vais parler aussi de perspectives d'avenir, de logements, de pavillons etc., j'hésite, j'attends votre permission pour aborder le sujet !

C'est une délibération qui est en rapport avec un échange foncier, avec un conventionnement sur un futur lotissement qu'on va appeler le lotissement Rostand. La société B.D.L., qui a son siège un peu à l'extérieur de Beauvais puisque c'est dans l'Amiénois, souhaite réaliser un lotissement de 77 parcelles destinées à des maisons individuelles au sud de l'avenue Jean Rostand. L'emprise foncière est située dans une zone 1U.H.B. du P.L.U., c'est-à-dire qu'elle est constructible dans l'immédiat à partir du moment où on a un projet, et l'opération est prévue de se faire en 2 tranches, une première sur 41 parcelles et une seconde sur 36.

Comme il est de coutume dans ce genre d'opérations, la Ville s'engage à reprendre l'ensemble des voiries, des espaces verts et réseaux enterrés, conformément au permis d'aménager qui sera délivré par la Ville. De plus, pour réaliser cette opération, le promoteur souhaite acquérir 2 parcelles en nature de terre, vous avez ça sur l'orthophotoplan, tous les documents sont joints au dossier, pour une superficie de 3 627 m² nécessaires au projet. La Ville propose que lui soit cédée, à surface équivalente et sans soulte, une parcelle située au niveau du carrefour Jean Rostand. Quel est l'intérêt ? Cette parcelle sera traitée en espace vert de grande qualité et permettra de protéger totalement et de conserver le compte de visibilité en direction de la Maladrerie Saint-Lazare.

Dans ces conditions, il est demandé à notre Conseil de ce soir de procéder à l'échange sans soulte de ces parcelles, je ne vais pas vous les décrire, vous les avez sur le plan, à la S.A.R.L. B.D.L. Promotion, de céder en échange cette parcelle d'une superficie de 3 627 m² ; le service France Domaine ayant été sollicité le 7 décembre dernier ; d'approuver les termes de la convention de rétrocession de voirie et réseaux divers ; et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. La commission compétente a émis un avis favorable sur le sujet.

MME GEFFROY : Je reprends la parole pour expliquer que sur cette délibération nous allons nous abstenir. Je vous explique, je vous donne les raisons. Nous avons été quand même surpris de voir, dernière pièce jointe à la délibération, l'importance de l'aménagement de ce lotissement de 77 lots. Et lorsqu'on regarde ce plan, on voit que c'est un alignement à l'horizontale de petites maisons les unes à côté des autres. Nous pensons qu'il est peut-être, à l'heure des nouvelles lois concernant l'habitat et le développement durable et l'étalement urbain qu'il faut contenir, et maintenant l'obligation de densifier là où c'est déjà construit, évidemment le P.L.U. prévoit que ces parcelles sont en zone à aménager, bien sûr dans des zones, mais nous sommes sur des parcelles qui actuellement sont à vocation agricole, qui sont entretenues, qui sont utilisées avec une activité agricole. Et nous nous demandons si c'est bien raisonnable de laisser ce projet se faire comme ce qui est prévu, même si là on n'en est qu'à un projet de simplement la moitié, ça nous inquiète beaucoup. On souhaiterait qu'éventuellement il y ait peut-être un autre projet sur cette parcelle parce que ça ne nous paraît pas raisonnable de continuer à étaler comme ça des lotissements, surtout quand on se rappelle que le lotissement en face de la Longue Haye a eu beaucoup de mal à commercialiser toutes les parcelles. Donc est-ce que c'est bien raisonnable de refaire encore un lotissement comme ça de petites maisons individuelles à l'horizontale ?

MME GEFFROY (SUITE) : Même si on sait bien que dans l’imaginaire des gens c’est l’acquisition de la petite maison qui reste un rêve, mais on peut quand même s’interroger, est-ce qu’aujourd’hui c’est bien vers ça qu’il faut encourager les gens à acheter l’habitat individuel et s’endetter sur 25-30 ans pour avoir une petite maison là. Voilà nos interrogations et on s’abstiendra sur ce dossier.

M. BOURGEOIS : Je vais répondre point par point à ces opinions. Peut-être que nous n’avons pas, au moment de la commission, encore toutes les informations nécessaires. Premièrement, laissez-moi remarquer quand même une certaine contradiction entre des propos qui avaient émis au niveau du P.L.U. Vous vous inquiétez dans certains cas dans le P.L.U. lorsqu’on dit qu’il peut y avoir éventuellement, mais sans qu’il y ait de projet, reprise de terrains anciennement industriels pour faire du logement à cause évidemment des restes et du traitement de la pollution. J’en conviens, c’est un souci tout à fait légitime. Et là au moins vous êtes sûrs, il n’y a pas de pollution puisque c’était des terres qui étaient anciennement agricoles. Alors justement, c’est là tout le problème des P.L.U., on l’avait évoqué à l’époque, d’un côté l’Etat et la loi, que nous approuvons pleinement, dit « il ne faut pas étendre les villes, il faut garder les terres agricoles », on est parfaitement d’accord là-dessus mais au moins ça donnait la sûreté du terrain utilisé où on faisait habiter les gens. En revanche, quand on veut redensifier l’habitat, au point de vue du coût ça coûte énormément d’argent surtout si on veut entamer des procédures de dépollution, qu’on dira toujours délicates. Là, première remarque, on a quelque chose qui est depuis très longtemps prévu au P.L.U. et je rappelle que des P.O.S. beaucoup plus anciens, l’extension de Beauvais était prévue vers le sud et c’est nous qui l’avons restreinte de manière considérable à la dernière révision du P.L.U., où la plupart des terres qui étaient prévues pour l’extension ont été rezonées en A ou N. Il est resté une toute petite frange, vous tombez dessus aujourd’hui, c’est la 1AU, il est resté que du 1AU à cet endroit-là. Ça c’est une première réponse.

Deuxièmement, le schéma du lotissement, évidemment au total ça fait 77 parcelles et deux tranches. En combien de temps ça va être commercialisé ? Certainement pas en 6 mois. En réalité, ça sera le même principe que la Longue Haye sauf que les terrains sont beaucoup plus petits. Parce que si la Longue Haye a mis un certain temps à se vendre, aujourd’hui tout est vendu, c’est que nous avons beaucoup de grands, voire très grands terrains, trop grands on le dira sur ce que demandent les ménages. Les ménages ne demandent plus 1 000 ou 2 000 m² de terrain, ils demandent en réalité 300-400, voire 500. Si vous regardez ces différents lots, ils correspondent à des surfaces 300-400-450. Deuxièmement, le plan peut faire peur, je suis d’accord avec vous, dans la mesure où vous avez des petits rectangles roses qui sont mis en disant « ça va être des tranches napolitaines » comme on dit en langage d’aménagement, c’est-à-dire un modèle unique, un jeu de Lego, on va mettre des trucs identiques. Non, en réalité on n’avait pas tout à fait bouclé le problème du projet de règlement de lotissement, qui viendra avec le permis d’aménager, donc en réalité ce sont des lots libres, vous pourrez choisir le constructeur que vous souhaitez, comme à la Longue Haye en face, vous voyez aucune maison n’est semblable. Et l’implantation pourrait très bien ne pas être le petit rectangle rose qui est marqué, mais ça devra se mettre dans le rectangle en trait tireté rose, ce n’est pas la même chose. Il n’y a pas de points d’ancrage qui sont prévus. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus. Il y a un règlement pour qu’on puisse avoir une cohésion au lotissement, qu’on puisse avoir les possibilités de stationnement suffisants à l’intérieur du lot, c’est-à-dire 2 places de stationnement comme de l’autre côté, pour laisser comme vous le voyez beaucoup d’espaces verts et ces espaces verts notamment vous aurez des bassins de rétention, tout un système d’eaux pluviales.

M. BOURGEOIS (SUITE) : Ce qu'on ne voit pas sur le dessin c'est tout un fossé de drainage ; on le voit sur l'orthophotoplan où il y a une zone boisée. Une zone boisée c'est un point bas où les eaux du versant vont déjà se collecter. Il y aura en supplément un bassin de rétention sous le grand rectangle vert avec les 5 petits points, qui représentent des arbres, ça sera un premier bassin de rétention. Et après, vous voyez il y a une sorte de mare, à la pointe d'une voie, c'est un deuxième bassin de rétention. Et puis justement la zone qu'on a reprise près du rond-point, c'était une zone aussi où arrivent les eaux. Il était hors de question, d'une part, que le compte de vue soit bouché mais, d'autre part, que les constructions permises risquent d'être dans la boue. Et c'est pour ça que ce sera transformé en espace public vierge de toute construction.

Voilà quelques éléments qui j'espère vont vous rassurer, peut-être remettre en cause vos intentions de vote mais le problème n'est pas là, mais du moins pour vous donner les précisions supplémentaires, pour vous dire que vraiment là c'est un produit, et aussi au point de vue financier, je ne peux pas vous donner un montant aujourd'hui terrain plus maison, je n'en ai pas le droit, nous n'en avons pas le droit, mais quelque chose qui passe très bien, beaucoup plus que de l'autre côté où on a quasiment de l'autre côté un rapport du simple au double au point de vue du prix total. Là ça sera des maisons avec leur terrain accessibles à ce que demandent tous les primo accédants sans avoir un bien à négocier tel que le prêt que peuvent vous accorder les banques. Donc vous voyez une philosophie où il y a certains points identiques, mais des points totalement différents et que nous voyons en amélioration pour pouvoir avoir 77 maisons, comptez 77 fois 4 ça fait à peu près 300 habitants, l'augmentation de la population dans cette partie de l'extrémité sud de Beauvais comme on vous avait expliqué tout à l'heure, mais sans que vous écoutiez exactement, avec tous les projets de logements sur l'axe nord-sud de la rue Gambetta, ça fait bien une population de 500 personnes qui pourra venir, avec tous les logements qui sont déjà construits et qui surtout vont être construits par les projets que vous connaissez. Ça favorisera la poursuite de l'attraction démographique de Beauvais, parce que c'est très important ces constats que nous avons faits d'augmentation de la population sur une ville moyenne, et je crois que tout le monde s'en est réjoui y compris vous, je l'ai entendu, ce soir.

MME LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Il y a 6 abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°2019-27

(rapport réf 2019-27)

Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelle BX 197

Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint

Dans le cadre de la construction de 12 logements locatifs par l'OPAC de l'Oise rue Léonidas Gourdain, Enedis envisage le passage de sept canalisations souterraines dont le tracé emprunte la parcelle cadastrée section BX n° 197 appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi Enedis sollicite la mise à disposition de ces terrains communaux moyennant une convention de servitude avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

Les canalisations souterraines seront installées dans une bande de un mètre de large sur une longueur totale de 87 mètres.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'Enedis, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15 €, la parcelle cadastrée section BX n° 197 à Beauvais en vue d'y installer dans une bande de 1 mètre de large sept canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 87 mètres ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Adhésion au réseau IDEAL Connaissances - Communautés Espaces Verts

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

L'adhésion au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts permet de compléter et d'enrichir la formation professionnelle des agents de la collectivité, ainsi que de suivre l'actualité dans le domaine d'activité des espaces verts et d'échanger sur des problématiques communes.

L'abonnement à la Communauté Espaces Verts permet à tous les agents de la collectivité de disposer d'un compte personnalisé leur offrant :

- un service de formation et de développement des compétences avec l'organisation de « rencontres techniques » basées sur des retours d'expériences (accessibles en présentiel ou depuis ordinateur), l'organisation de Web conférences (accessibles en direct depuis ordinateur), mais aussi la mise à disposition en ligne et à la demande de l'ensemble de nos modules de formation,

- un réseau social professionnel permettant à l'ensemble des agents de la collectivité d'échanger avec leurs pairs, de développer leur réseau et d'accéder à un annuaire professionnel des collectivités,

- un contenu d'expertise composé de documents, produits par les agents, mais également par un pôle expert, composé de professionnels, sélectionné par IDEAL Connaissances, afin d'aider les collectivités à obtenir des réponses sur des éléments techniques ou juridiques.

Le prix de l'adhésion s'élève à 968 euros TTC par an.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Convention de partenariat entre l'institut médico-éducatif (IME) Les Pastels et la Ville

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

L'Institut médico-éducatif (IME) Les Pastels situé rue de la Sans Terre à Beauvais est une structure médico-sociale gérée par l'association Croix-Rouge française. Son équipe pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement précoce de jeunes enfants âgés de 2 à 9 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

L'établissement, en lien avec les parents ou le détenteur de l'autorité parentale s'engage dans un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'Enfant (PIAE). Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du PIAE pouvant associer des intervenants extérieurs.

A ce titre, l'Institut souhaite la signature d'un partenariat pour une première année et au regard de l'évolution de l'impact des séances, chaque partie fera connaître ses intentions.

Le partenariat entre l'IME Les Pastels et la ville de Beauvais aura pour objectif de sensibiliser les enfants en situation de handicap à la découverte des animaux.

Le parc Marcel Dassault organisera pour ces enfants des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage. Ces séances favoriseront les moments d'échanges et de convivialité entre enfants avec les animaux. Elles seront préparées et animées par des professionnels du parc et se dérouleront en petit groupe de 4-7 enfants en bas-âges.

Les séances auront lieu le mardi de 10h30 à 11h30, première semaine de vacances scolaires comprises.

La convention sera signée pour une période d'une année et pourra être reconduite trois années consécutives.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents y afférents.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Convention de partenariat entre le SESSD-APF et la Ville de Beauvais

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSD) Association des Paralysés de France (APF) situé 172 avenue Marcel Dassault à Beauvais est une structure médico-sociale gérée par l'association APF. Son équipe pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement des enfants âgés de 0 à 20 ans, présentant une déficience motrice, avec ou sans troubles associés.

L'établissement, en lien avec les parents ou le détenteur de l'autorité parentale s'engage dans un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'Enfant (PIAE). Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du PIAE pouvant associer des intervenants extérieurs.

A ce titre, le SSED-APF souhaite la signature d'un partenariat pour une première année et au regard de l'évolution de l'impact des séances, chaque partie fera connaitre ses intentions.

Le partenariat entre le SSED-APF et la ville de Beauvais aura pour objectif de sensibiliser les enfants en situation de handicap à la découverte des animaux.

Le parc Marcel Dassault organisera pour ces enfants des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage. Ces séances favoriseront les moments d'échanges et de convivialité entre enfants avec les animaux. Elles seront préparées et animées par des professionnels du parc et se dérouleront en petit groupe de 4-7 enfants en bas-âges.

Les séances auront lieu le mardi de 10h30 à 11h30, première semaine de vacances scolaires comprises.

La convention sera signée pour une période d'une année et pourra être reconduite trois années consécutives.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents y afférents.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Convention de partenariat entre l'IME LES PAPILLONS BLANCS et la Ville

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

L'Institut médico-éducatif (IME) Les Papillons blancs situé 14 rue Maria Montessori à Beauvais est une structure médico-éducative gérée par l'association UNAPEI de l'Oise. Son équipe pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 21 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

L'établissement, en lien avec les parents ou le détenteur de l'autorité parentale s'engage dans un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'Enfant (PIAE). Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du PIAE pouvant associer des intervenants extérieurs.

A ce titre, l'Institut souhaite la signature d'un partenariat pour une première année et au regard de l'évolution de l'impact des séances, chaque partie fera connaître ses intentions.

Le partenariat entre l'IME Les Papillons blancs et la ville de Beauvais aura pour objectif de sensibiliser les adolescents âgés de 14 à 20 ans en situation de handicap aux travaux d'espaces verts et d'entretien des animaux afin de développer leurs apprentissages, leur adaptation à un autre cadre de travail et ainsi faciliter leur intégration dans le milieu professionnel.

Le parc Marcel Dassault organisera pour ces adolescents des séances accompagnées d'un membre du personnel du parc spécialisé dans les travaux d'espaces verts et les animaux, le lundi et le jeudi de chaque semaine de 14h00 à 16h00, vacances scolaires comprises.

La convention sera signée pour une période d'une année et pourra être reconduite trois années consécutives.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les documents y afférents.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 23 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-12

(rapport réf 2019-12)

Cotisation statutaire à l'ADICO en vue de recourir au service de délégué à la protection des données externalisé

Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint

Le règlement européen 2016/679, dit « règlement général sur la protection des données » ou « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose aux organismes publics de désigner un délégué à la protection des données (DPD) ayant pour principales missions :

- D'informer et conseiller sur les obligations nées du RGPD et de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ;
- De contrôler le respect de la réglementation ;
- De dispenser des conseils et vérifier l'exécution en ce qui concerne les analyses d'impact ;
- De faire office de point de contact pour la commission nationale informatique et libertés (CNIL).
-

Notre collectivité s'est conformée aux obligations de désignation d'un délégué auprès de la CNIL dès le mois de mai 2018 en nommant le directeur des systèmes d'information et de télécommunication. L'article 38 du RGPD précise toutefois que les autres missions du DPD ne doivent pas entrer en conflit d'intérêt. Aussi est-il nécessaire de ne pas pérenniser cette désignation.

Par ailleurs, le DPD, outre son indépendance et sa neutralité par rapport aux traitements de données mis en œuvre, doit être doté d'une expertise technique et juridique avérée et de ressources proportionnées pour accomplir ses missions. La désignation d'un DPD externe permettrait de garantir son expertise, son indépendance et d'optimiser la dépense en comparaison du coût de recrutement d'un expert technique interne.

Après une mise en concurrence réalisée fin 2018, l'offre de l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) a été sélectionnée pour un montant global de 9 250 € HT concernant la prestation initiale auquel s'ajoutent 12 950 € HT d'abonnement annuel au service, ces coûts étant répartis proportionnellement aux effectifs de l'agglomération, de l'office de tourisme, de la ville et du CCAS de Beauvais. Souscrire à cette offre implique cependant l'adhésion préalable à l'association au niveau minimum.

Il est proposé au conseil municipal l'adhésion de niveau 3 à l'ADICO moyennant une cotisation statutaire annuelle (58 euros pour l'année 2019) et d'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de l'externalisation de la fonction de DPD et à la réalisation des prestations associées.

La commission "Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie", réunie le 28 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-31

(rapport réf 2019-31)

Attribution d'une subvention sur projet à une association sportive

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

La Ville de Beauvais a reçu une demande de subvention sur projet de la part de l'Association Beauvaisienne de Catch et d'Athlétisme (ABCA), pour l'organisation d'un gala de catch européen.

L'intérêt du projet et son attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention de 1 000,00 euros à l'ABCA ;
- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association concernée ;
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 25 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 04/02/2019 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Madame BRAMARD, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Madame PERNIER, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Madame TRAORE, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur MIRON, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Madame PRIOU, Monsieur SAULNIER.*

ABSENTS *Madame NAKIB, Madame ITALIANI, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Elisabeth LESURE à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Thibaud VIGUIER à Madame Anne GEFFROY, Monsieur Grégory NARZIS à Madame Jacqueline FONTAINE.*

Date d'affichage	11 février 2019
Date de la convocation	29 janvier 2019
Nombre de présents	38
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie Baptiste

Piscine Aldebert BELLIER - Lancement d'une consultation - Demande de subvention

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a inscrit la rénovation des infrastructures sportives comme l'un de ses objectifs majeurs pour les années à venir.

Construite en 1975, la piscine Aldebert BELLIER, sis rue Camard, n'a jamais connu de réhabilitation lourde de ses installations. L'étude technique de cet équipement fait état d'une structure acier relativement saine, en bon état et bien conservée. Au-delà, la piscine présente toutefois des équipements techniques désuets ainsi qu'une enveloppe extérieure fortement dégradée.

Néanmoins, le cadre exceptionnel et la situation géographique de la piscine en font un lieu toujours très apprécié des beauvaisiens, sa fréquentation oscillant entre 45 000 et 50 000 entrées par an.

Compte-tenu de cette situation, une opération de réhabilitation de cet équipement doit être programmée.

Ce projet devra permettre de répondre à plusieurs enjeux importants :

- Rénover ambitieusement l'équipement (mise aux normes de l'installation, adaptation aux nouvelles activités, performance énergétique,...) ;
- Améliorer les conditions de pratique de tous les usagers de la piscine (scolaires, associations sportives, grand public) ;
- Offrir aux agents des conditions de travail adaptées ;
- Mettre en valeur cet élément architectural emblématique du 20^{ème} siècle à Beauvais.

Compte-tenu de ces enjeux et de l'attente forte autour de ce projet, la Ville de Beauvais souhaite engager dès l'année 2019 une étude préalable à la réalisation du projet de réhabilitation.

La présente étude aura pour objectifs de :

- Définir le type de projet de réhabilitation (étude de programmation, calendrier et plan de financement prévisionnels,...) ;
- Déterminer la procédure juridique la plus adaptée pour la réalisation et la conduite de l'opération.

Le coût de cette étude est estimé à 100 000€ TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission "Sport", réunie le 25 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - ASCA : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Implantée depuis 1978 au cœur du quartier Argentine, l'Association Culturelle Argentine (ASCA) est un acteur culturel majeur du territoire. L'ASCA est soutenue par la Ville de manière constante et significative dans le cadre de sa politique culturelle, de la politique de la Ville et de divers dispositifs nationaux tels que le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) ou Passeurs d'images.

L'ASCA gère plusieurs équipements réunis au sein du Centre culturel Argentine :

- la salle de l'Ouvre-Boîte labellisée scène de musiques actuelles (SMAC) par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2015,
- le Barasca anciennement « Café Musiques »,
- le Labo - espace culture multimédia,
- le cinéma Agnès Varda classé Art et Essai.

Les missions de service public développées par l'ASCA s'organisent autour de deux pôles thématiques : Musiques actuelles et Image. Dans cette configuration, l'ASCA élabore et met en œuvre un projet culturel commun aux deux pôles qui se décline autour des axes suivants : le soutien à la création, la diffusion et l'action culturelle et éducative. Le développement des activités de l'ASCA s'inscrit dans le cadre d'une politique culturelle structurante menée en partenariat avec l'État, la Région, le Département et la Ville.

Ainsi, au regard de l'action et des projets de l'ASCA qui visent à proposer une programmation artistique et culturelle exigeante, accompagner la professionnalisation et la structuration des artistes et à rendre cette offre accessible à tous les publics, la Ville de Beauvais a souhaité reconduire son soutien à l'association en formalisant une nouvelle convention annuelle.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer à l'ASCA au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement d'un montant de 465 000 € répartie comme suit :

- 355 000 € pour le fonctionnement de la SMAC - Pôle Musiques actuelles ;
- 110 000 € pour le fonctionnement du Pôle Image ;

Il est précisé que le dispositif Passeurs d'images également fera l'objet d'une prochaine convention et d'un financement spécifique dans l'attente des bilans d'activités et financier.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;

- d'allouer à l'ASCA au titre de l'exercice 2019, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission "Culture", réunie le 22 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2019-19

(rapport réf 2019-19)

Culture - Diaphane : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale

La Ville soutient depuis sa création en 2004, le festival de photographie « Les Photaumnales » initié et conçu par l'association Diaphane.

Beauvais constitue le point d'ancrage historique du festival qui est accueilli chaque année d'octobre à décembre au Quadrilatère. Ainsi, la 15^e édition se tiendra du 20 septembre au 31 décembre 2019 et se fera l'écho de questions climatiques et environnementales.

Les Photaumnales 2019 constitueront le principal événement de la saison du Quadrilatère qui sera fermé partiellement pour une première tranche de travaux le premier semestre 2019.

Dans ce cadre, la convention liant la Ville et l'association Diaphane est signée pour un an. Une nouvelle convention pluriannuelle sera définie entre les parties dès connaissance du calendrier des travaux qui suivront.

La convention proposée définit les engagements des deux parties ainsi que leurs relations techniques, administratives et financières. Il est donc proposé d'allouer à Diaphane une subvention de 54 000 € afin d'accompagner la réalisation du festival 2019.

Il est rappelé que l'obtention du label Pôle Photographique Régional fait l'objet d'une convention associant l'État, la Région, le Département de l'Oise, la Ville de Beauvais et Diaphane. Une nouvelle convention est en cours de définition entre les partenaires.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'allouer à Diaphane au titre de l'exercice 2019, une subvention de 54 000 € qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La commission "Culture", réunie le 22 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Culture - Association la Batoude, centre d'arts du cirque et de la rue : convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Le décret du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques rend obligatoires les conventions avec les associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

La précédente convention étant échue en décembre 2018, il convient donc de contractualiser une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la Batoude afin de lui permettre de mener son projet en 2019.

Compte tenu de l'intérêt local du projet artistique, culturel et éducatif développé par la Batoude, la Ville soutient l'association par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, d'une part, et la mise à disposition d'équipements (bureaux et salle Jacques Brel) d'autre part.

La Ville est également engagée auprès de l'association, aux côtés de ses principaux partenaires institutionnels le Département de l'Oise, la Région Hauts-de-France, dans le cadre du label octroyé par cette dernière en tant que « Scène intermédiaire régionale ». Une nouvelle convention est en cours de préparation avec l'ensemble des partenaires.

La convention proposée précise divers points :

- les objectifs conjointement définis avec l'association ;
- les engagements de chacune des parties ;
- les conditions de mise en œuvre des contrôles effectués par la Ville ;
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 à savoir 110 000 €. Celle-ci est égale à la subvention versée en 2018.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 €. Celle-ci sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2019.

La commission "Culture", réunie le 22 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

22 – CULTURE – ASSOCIATION LA BATOUDE, CENTRE D'ART DU CIRQUE ET DE LA RUE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. DE SAINTE MARIE : Cette convention a pour objet la convention de partenariat entre la ville de Beauvais et l'association La Batoude, centre d'arts du cirque et de la rue.

La convention précise divers points, notamment les objectifs conjointement définis avec l'association, les engagements de chacune des parties, les conditions de mise en œuvre des contrôles effectués par la Ville, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019, à savoir 110 000 € équivalents à l'année dernière. Celle-ci sera prélevée, si vous en décidez, sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2019. Pour le bilan 2018, La Batoude c'est 298 inscrits à l'école du cirque, soit plus de 700 heures d'enseignement et entre 40 et 60 enfants en attente d'inscription. Pour la sensibilisation, c'est plus de 480 élèves de primaire et de collège, plus de 100 personnes de 6 à 50 ans pour les établissements médico-éducatifs ; plus de 830 personnes au niveau des animations au niveau de l'association, au niveau de l'événementiel. La Batoude ce sont aussi des projets de partenariat avec plus de 50 groupes, 17 classes maternelles, 14 groupes médico-socioéducatifs, 8 A.L.S.H. T.A.P. et stages d'été. Enfin pour les spectacles, puisque La Batoude est aussi un lieu de diffusion, c'est plus de 11 spectacles en salle avec un peu plus de 3 800 spectateurs, 6 représentations de fin d'année, évidemment un soutien à la création contemporaine et des résidences, et notamment avec des partenariats : le théâtre du Beauvaisis, la Maladrerie, la Manekine, et intégrée également au réseau national, notamment avec le cirque Jules Verne, et puis une petite nouveauté pour l'année 2019, un projet d'envergure, un très beau projet qui s'appelle Home et avec des personnes en situation d'exclusion sociale.

MME LE MAIRE : Pas de questions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Culture - Ville d'art et d'histoire : demande de subvention auprès de la DRAC des Hauts-de-France (Direction régionale des affaires culturelles)

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

La Ville bénéficie du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" depuis 2012. Attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La convention attribuant le label Ville d'art et d'histoire institue un partenariat permanent entre la Ville et l'État. Elle fait l'objet d'un programme annuel d'actions élaboré par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine et instruit par la Direction des Affaires Culturelles de la région Hauts-de-France autour des objectifs suivants :

- valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale :
 - développer la connaissance du patrimoine beauvaisien pour mieux le valoriser ;
 - poursuivre la protection et la restauration du patrimoine ;
 - valoriser la ville de demain à partir de la ville d'hier ;
 - mettre en place une nouvelle signalétique d'interprétation du patrimoine.
- développer une politique des publics :
 - sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager ;
 - initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine ;
 - accueillir les visiteurs.

Le financement de ce programme d'actions est assuré par la Ville avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Pour l'année 2019, l'aide sollicitée par la Ville s'élève à 10 050 € conformément aux priorités définies dans la convention « Ville d'Art et d'Histoire ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce projet et à solliciter le concours financier de la DRAC Hauts-de-France.

La commission "Culture", réunie le 22 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Foncier - délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'EPFLO -
acquisition du bien sis 26 rue Carnot à Beauvais**

Madame Caroline CAYEUX, Maire

La ville de Beauvais fait partie des 222 villes retenues pour le Programme « Action cœur de ville » qui vise à lutter contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes. Une convention-cadre a ainsi été signée avec l'État, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et les partenaires financeurs, qui détermine plusieurs axes d'intervention stratégiques s'articulant notamment autour de la promotion d'une offre attractive en logements et d'un développement économique et commercial équilibré.

La ville porte ainsi une attention toute particulière aux transactions immobilières incluses dans le périmètre du cœur de ville qui pourraient lui permettre de répondre aux axes d'intervention précités.

La ville de Beauvais a ainsi réceptionné le 22 janvier 2019 dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé une demande d'acquisition portant sur un local commercial cadastré section M n°s 106 et 253 sis 26 rue Carnot appartenant à la SCI HKA et anciennement occupé par l'enseigne Mac Donald's.

Ces locaux, actuellement vacants, occupent un endroit stratégique et peuvent faire l'objet d'une opération de requalification à usage de logements financés par Action Logement signataire de ladite convention « Action cœur de ville ».

Le prix demandé par le vendeur s'élève à 1 090 000 €, frais de commission en sus s'élevant à 65 400 €.

L'Établissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO), qui est également signataire de la convention « Action cœur de ville », pourrait assurer le portage foncier du bien pour le compte de la ville de Beauvais dans la limite du prix indiqué dans la demande d'acquisition (hors frais).

La durée du portage par l'EPFLO pour la ville serait d'une durée maximale de cinq années au profit de la commune, sauf sortie en bail emphytéotique.

Vu l'article L 213-3 du code de l'urbanisme disposant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, notamment à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 octobre 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'EPFLO et adoption de ses statuts,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le Maire à déléguer le droit de préemption urbain renforcé à l'EPFLO pour l'aliénation du bien cadastré section M n°s 106 et 253 sis 26 rue Carnot à Beauvais dans la limite de 1 090 000 € H.T hors frais,
- d'approuver les modalités d'intervention et de portage pour une durée de cinq années,
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et, en particulier, la convention de portage y afférent, étant précisé que celle-ci engage la commune au rachat du bien au terme du délai de portage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **26 juin 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 192, rue Saint-Just des Marais à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association les pieds dans l'eau, afin de réaliser ses missions.

2- **26 juin 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 18, rue Jean Bertrand à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association SOS insertion emploi Beauvais, afin de réaliser ses missions.

3- **22 octobre 2018** : Participation d'un agent au congrès de l'ANDEV. Les frais correspondants s'élèvent à 295,00€.

4- **9 novembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local situé dans le cimetière général rue de Calais à Beauvais, à titre gratuit, au profit du G.R.E.C.B, afin de réaliser ses missions.

5- **22 novembre 2018** : Passation d'une décision complémentaire concernant le marché de gardiennage des féeries de Noël 2018-2019. L'article 1^{er} de la décision n°2018-682 est complété comme suit : le montant de la taxe CNAPS est de 51,81 € HT.

6- **28 novembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un logement sis 22, rue Paul Doumer à Beauvais, au profit de madame Isabelle Triquet, professeur des écoles à Beauvais. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel de 332,77 euros.

7- **30 novembre 2018** : Modification de la convention de mise à disposition des locaux sis 11 rue du Docteur Dardignac à Beauvais, au profit de l'association 'maison de la paix'. Considérant que l'article 5 de la convention du 13 avril 2018 doit préciser que l'entretien et la réparation des jeux d'enfants se trouvant sur le site doit incomber à l'association.

8- **7 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch à Beauvais, à titre gratuit, au profit du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, pour l'organisation de lectures.

9- **7 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'Auditorium Rostropovitch à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association courant d'erre, pour l'organisation d'un concert.

10- **11 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et des équipements scolaires du gymnase du lycée LES JACOBINS à Beauvais, au profit de l'association Beauvais GR, qui par son activité à caractère sportif participe à une mission d'intérêt général et contribue à l'animation locale.

11- **11 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de la salle de réception du centre sportif Pierre de Courbertin sis rue Marcelle Geudelin à Beauvais, à titre gratuit, au profit de la société KIABI.

12- **13 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et des équipements scolaires du collège Henri Baumont à Beauvais, au profit de l'association Beauvais TRIATHLON, qui par son activité à caractère sportif participe à une mission d'intérêt général et contribue à l'animation locale.

13- **13 décembre 2018** : Modification du marché n°1 au marché de travaux de requalification des abords du centre commercial Berry à Beauvais, lot 1 (VRD) avec la société OISE TP sise ZI du Manoir à Blangy sur Bresle d'un montant de 8 175,00 € HT et avec la société SPC sise 2 rue de l'Avelon à Beauvais d'un montant de 12 674,65 € HT portant ainsi le montant du marché à 354 989,00 € HT. Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires devant la présence d'un taux supérieur aux normes de HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) et d'une différence de niveau importante suite à la dépose d'un massif.

14- **13 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux et des équipements scolaires du collège Henri Baumont à Beauvais, au profit de l'association TAICHI HARMONIE, qui par son activité à caractère sportif participe à une mission d'intérêt général et contribue à l'animation locale.

15- **14 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux de la structure Ecospace à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association « Oisux » afin d'organiser des actions d'éducation au développement durable sur le site d'Ecospace.

16- **14 décembre 2018** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux de la structure Ecospace à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association « Zéro déchet Beauvais » afin d'organiser des actions d'éducation au développement durable sur le site d'Ecospace.

17- **18 décembre 2018** : Modification de la régie d'avances n°24 concernant le centre de loisirs sans hébergement. L'article 7 de la décision n°05184 est modifié comme suit : « le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 250 euros » et l'article 8 de la décision n°05184 prévoyant un fond de caisse de 400 euros est supprimé.

18- **19 décembre 2018** : Passation d'un contrat avec la société SCHILLER France SAS concernant la maintenance des défibrillateurs mis en service au sein de l'hôtel de ville et du pôle technique opérationnel.

19- **21 décembre 2018** : Passation d'un marché avec la société FONDASOL AMIENS, concernant un marché portant sur l'étude géotechnique de type G1 et G2 AVP nécessaire à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une trémie avenue Blaise Pascal. Les prestations du marché concernant l'étude géotechnique de type G1 et G2 AVP s'élèvent à 24 955 euros HT.

20- **21 décembre 2018** : Passation d'un marché avec la société SA MATHIEU concernant la fourniture d'une balayeuse aspiratrice destinée au service propreté urbaine, pour un montant de base de 177 900,00 HT comprenant la PSE 1 (1 année supplémentaire de garantie à zéros euros) et la PSE 2 (2 années supplémentaires de garantie à zéros euros) soit 3 ans de garantie.

21- **21 décembre 2018** : Règlement de 312,92 euros suite à l'aboutissement du recours de PNAS, concernant les dommages sur la barrière parking rue de la Tapisserie à Beauvais.

22- **21 décembre 2018** : Passation des avenants de régularisation au contrat assurance flotte automobile de la ville, selon le détail suivant : avenant n°6 modification flotte année 2018 = prime complémentaire de 2 757,18 euros.

23- **21 décembre 2018** : Passation du renouvellement de l'adhésion avec l'association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) pour l'année 2019 et les années suivantes.

24- **4 janvier 2019** : Passation d'une convention avec l'association « les Routes de l'Oise » sise en mairie de Crèvecœur-le-Grand, afin d'organiser la 36^{ème} édition de la course cycliste « les Routes de l'Oise », et de verser en qualité de ville d'accueil de la manifestation, une participation d'un montant de 1 800 euros, fixé pour l'édition 2018 de l'épreuve « les Routes de l'Oise ».

25- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Nagib Benghezala concernant la location des parcelles à usage de jardin d'une contenance totale de 298 m², cadastrées section AX n°s 81, 82 et 83 rue Jean-Jacques Fénot. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

26- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Michel Gillon concernant la location des parcelles de terre cadastrées section AX 602 et 604 sises rue Jean-Jacques Fénot d'une superficie de 1125 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

27- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur David Droit concernant la location d'une parcelle en nature d'espace vert cadastrée section W n°352 lieudit « La Lyrette ». Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

28- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur et Madame Delattre concernant la location d'un terrain à usage de jardin d'une contenance totale de 833 m², cadastré section BF n°270p rue de philosophes. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

29- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur et Madame Heron concernant la location d'un terrain à usage de jardin d'une contenance totale de 220 m², cadastré section BF n°270p rue des philosophes. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

30- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Jean-Jacques Gautier concernant la location d'une parcelle de terre cadastrée section BV n°87, « les panses molles » d'une surface de 1 950 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

31- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Madame Nicole Louvet concernant la location d'une parcelle en nature de talus vert cadastrée section K n°1119p lieudit « les rayes ». Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

32- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Jean-Luc Fessard concernant la location des parcelles de terre sises à Beauvais cadastrées section AX n°s 89 et 93 d'une superficie totale de 1442 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

33- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Monsieur Michel Benoit concernant la location d'une parcelle de terre cadastrée section Q n° 1556 d'une superficie de 486 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

34- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention avec Madame Marina Castaner concernant la location des parcelles de terre cadastrées section S n°s 154, 155, 156, 161 et 162 sises sur Beauvais « les Clozeaux » d'une superficie de 1987 m² afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

35- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch à titre gratuit, au profit de l'Union des Berbères du Beauvaisis, afin d'organiser un cycle de conférences.

36- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch à titre gratuit, au profit de l'association Scène-It, afin d'organiser des spectacles.

37- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch à titre gratuit, au profit de l'association 100 Mobiles, afin d'organiser des représentations théâtrales.

38- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des Ateliers d'Artistes à titre gratuit, au profit de madame Elsa Guillaume plasticienne.

39- **9 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium du Quadrilatère, au profit de la SA HLM de l'Oise, afin d'organiser un spectacle théâtral. Les frais correspondants s'élèvent à 1 000 euros.

40- **11 janvier 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition des locaux du centre sportif Léo Lagrange sis rue Louis Roger à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association ABCA, afin de réaliser une manifestation associative.

41- **11 janvier 2019** : Passation d'une convention avec la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, afin que le service des sports dispose d'une bouteille de gaz M20 « ARCAL SPEED ». La dépense correspondante s'élève à 216,00 euros TTC.

42- **16 janvier 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société de production Fiesta Production afin d'organiser l'élection de Super Mamie Oise 2019 à Beauvais. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 4 009,00 euros TTC.

43- **16 janvier 2019** : Passation d'une convention avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis concernant une opération préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologie municipal sur un terrain situé, sur la ZAC ECOPARC de Beauvais-Tillé, à Beauvais.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

C'est la fin du Conseil Municipal, je vous remercie.

La séance est levée à 20h28